COMMUNE DE VEYTAUX



RAPPORT DE GESTION 2015

PREAVIS MUNICIPAL No 05/2016

Date de la commission : mercredi 11 mai 2016 à 19h.00 Salle du Conseil communal – rue du They 1

Table des matières

1.	Cor	nseil communal	1
1	.1	Organisation du Conseil communal	1
1	.2	Sommaire des séances	2
<i>2.</i>	Mu	nicipalité	5
2	.1	Organisation de la Municipalité	5
2	.2	Généralités	9
<i>3.</i>	Adı	ministration générale	12
3	.1	Personnel communal	12
3	.2	Greffe municipal	13
3	.3	Votations et élections	14
3	.4	Office de la population	15
4.	Fina	ances	17
<i>5.</i>	Bât	timents et forêts	19
5	.1	Bâtiments communaux	19
5	.2	Forêts	22
6.	Tra	vaux – Urbanisme	27
6	.1	Police des constructions	27
6	.2	Service des travaux	31
<i>7.</i>	Tra	nsports	33
7	.1	Mobilité - Développement durable	33
8.	Eco	oles – Instruction publique	35
-	Cur	rsus scolaire et HarmoS	35
8	.1	Enseignement primaire et secondaire	35
8	.2	APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux	38
8	.3	REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)	38
8	.4	CET (Conseil d'Etablissement)	38
<i>9.</i>	Pré	évoyance et aides sociales	39
10.	Par	rcs et jardins – Services industriels et assainissement	40
1	0.1	Service de voirie, parcs et jardins	40



10.2	Cours d'eau et fontaines	41
10.3	Cimetière	42
10.4	Vigne communale	42
	Gestion des déchets	
10.5		
10.6	Services industriels	43
10.7	Egouts	47
11. Sé	curité	48
11.1	Association Sécurité Riviera (ASR)	48
11.1		
11.1		
11.1	(
11.1		
11.1		
11.2	Police Riviera – Corps de police	50
11.2	2.1 Fonctionnement	50
11.3	Ambulance Riviera	51
11.3		-
11 /	Protection civile Riviera	E4
11.4		
11.4		
	·	
	SDIS Riviera (Service de défense contre l'incendie et de secours)	
11.5		
11.5 11.5	· · ·	
11.5		
	·	
12. Cu	lture – Relations sociétés et associations locales	54
12.1	Pro Veytaux	54
12.2	Relations sociétés et associations locales	54
13. Ec	onomie	
13.1		
	rioniove – Association pour la promotion economique de la Riviera	



Rapport de gestion 2015 Préavis No 05/2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (article 93c) révisée en 2013, encore en vigueur lors de la rédaction du présent rapport ;
- du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34);
- du règlement du Conseil communal du 25 novembre 2014 (article 85);

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2015.

1. Conseil communal

1.1 Organisation du Conseil communal Bureau du Conseil 2014/2015

(1^{er} semestre)

Mme Susanne WELLE SIEGLER, présidente M. Philippe ANDLER, 1^{ère} vice-président M. Arnaud REY LESCURE, 2^{ème} vice-président M. Stephan TEKLITS, scrutateur M. Fréderic VOUARDOUX, scrutateur

M. Jean OLSOMMER, scrutateur suppléant Mme Valérie WICHT, scrutatrice suppléante Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire

M. Michel BLUM, huissier

Bureau du Conseil 2015/2016

(2^e semestre)

M. Philippe ANDLER, président

M. Arnaud REY LESCURE, 1er vice-président

M. Jean-François PILET, 2^{ème} vice-président

Mme Valérie WICHT, scrutatrice

M. John GRANDCHAMP, scrutateur

M. Stephan TEKLITS, scrutateur suppléant

M. Jean OLSOMMER, scrutateur suppléant

Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire

M. Michel BLUM, huissier

La passation des pouvoirs a eu lieu le vendredi 3 juillet 2015.

Commissions permanentes

 Commission de gestion et des finances, jusqu'au 30 juin 2015

M. Pascal RUCH, Président-rapporteur

Mme Caroline GADEMANN

Mme Sandrine OTT

M. Pascal GUILLAUME

M. Alexandre KOSCHEVNIKOV

M. Jean OLSOMMER

M. Julien RAEMY

 Commission de gestion et des finances, dès le 1^{er} juillet 2015

Aucun changement à part M. Rachid GAMAL qui a remplacé le 26 octobre 2015, Mme Sandrine OTT, démissionnaire du Conseil communal



Commission communale

Commission communale de recours en matière d'impôts

Mme Florence CAPEL M. Yvan GAVILLET M. Stephan TEKLITS

Mme Marianne PEZZUTTI, suppléante Mme Aline SANDMEYER, suppléante

Commissions intercommunales

- SIGE Mme Aline SANDMEYER

M. Arnaud REY LESCURE

M. Pierre-Yves SAUVAGEAT, suppléant

- CIEHL M. Pascal RUCH

M. Philippe ANDLER

Mme Susanne WELLE SIEGLER, suppléante

- Fonds culturel Riviera Mme Valérie WICHT

Mme Huguette EMERY, suppléante

- Sécurité Riviera M. John GRANDCHAMP

Mme Huguette EMERY, suppléante

- Conseil d'établissement scolaire M. Arnaud REY LESCURE

1.2 Sommaire des séances

Le Conseil communal a siégé six fois en 2015 soit :

Première séance : 2 mars 2015

- 1. Communication orale de la Municipalité
 - information orale sur le déroulement des travaux liés à la rénovation de la salle du Conseil communal (préavis No 15/2014) ;
- 2. Communication écrite de la Municipalité
 - construction de trois villas familiales avec parking souterrain situées au lieu-dit : « Clos de Chillon » Enquête publique du 10 janvier au 8 février 2015 (communication No 01/2015) ;
 - rapport d'activités de la Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) (communication No 02/2015) ;
 - étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou gouvernance régionale au sein des dix Communes de la Riviera (communication No 03/2015).



3. Dépôt de préavis

- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 337'000.00 pour couvrir les frais liés au remplacement de l'installation de production de chaleur et production d'eau chaude (préavis No 01/2015);
- relatif au Règlement sur le stationnement de la Commune de Veytaux et réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Thierry Foretay, intitulée « pour des modalités de parcage favorables aux résidents du village » (préavis No 02/2015).

Deuxième séance : 4 mai 2015

1. Communication de la Municipalité

Néant

- 2. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Lydie Mareda, intitulée « Bruits sur l'autoroute A9 ».
- 3. Dépôt de préavis
 - relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2014 (préavis No 03/2015);
 - relatif au rapport de gestion 2014 (préavis No 04/2015);
 - relatif à la gestion et comptes 2014 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 05/2015) ;
 - relatif aux comptes 2014 du Fonds culturel Riviera (préavis No 06/2015).

Troisième séance: 15 juin 2015

1. Communication orale de la Municipalité

Néant

- 2. Communication écrite de la Municipalité
 - rapport d'activités 2014 du Service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication No 04/2015).
- 3. Dépôt de préavis
 - relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 128'500.00 au maximum pour couvrir les frais liés à la participation de la démolition et de la reconstruction de la passerelle sur la Veraye, située à l'aval de l'aqueduc CFF à Veytaux/Territet, au remplacement de la passerelle piétonne Sud attenante à l'aqueduc de la Veraye, ainsi qu'au renouvellement complet des infrastructures de l'éclairage public entre l'aqueduc CFF et l'avenue de Chillon (préavis No 07/2015).



Quatrième séance: 14 septembre 2015

1. Communication orale de la Municipalité

Néant

- 2. Communication écrite de la Municipalité
 - les cartes des dangers naturels (communication No 05/2015);
 - le hangar communal à bois et station de lavage incendie du 9 juillet 2015 (communication No 06/2015).
- 3. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Pierre-Yves Sauvageat « Etude préliminaire pour une fusion des Communes de Veytaux et de Montreux ».
- 4. Dépôt de préavis
 - relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 (préavis No 08/2015);
 - relatif au projet de plan de quartier au lieu-dit « Au They » et à son règlement (coordonnées moyennes 560'790/141'050) (préavis No 09/2015).

Cinquième séance : 26 octobre 2015

1. Communication orale de la Municipalité

Néant

2. Communication écrite de la Municipalité

Néant

- 3. Dépôt de préavis
 - relatif au budget communal 2016 (préavis No 10/2015);
 - relatif au budget 2016 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 11/2015) ;
 - relatif au budget 2016 du Fonds culturel Riviera (préavis No 12/2015);
 - relatif au projet sylvicole 2016-2019 Soins aux forêts protectrices de la Commune (préavis No 13/2015).
- 4. Rapport de la Municipalité relatif à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Jean-François Pilet « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » (rapport-préavis No 01/2015).



Sixième séance : 7 décembre 2015

- 1. Communication orale de la Municipalité
 - relative au dépassement de CHF 5'619.80 du budget de CHF 32'000.00 alloué par le Conseil communal pour la réfection de la salle du Conseil communal (préavis No 15/2014).
- 2. Communication écrite de la Municipalité

Néant

- 3. Dépôt de préavis
 - relatif à l'acquisition du matériel, des logiciels et à la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale (préavis No 14/2015).

2. Municipalité

Organisation de la Municipalité 2.1

Elle était composée de la façon suivante du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 :

Syndique Mme Christine **CHEVALLEY** 1^{er} vice-président Μ. **RINALDI** Igor 2^{ème} vice-président Μ. Guy **TARONI** Membres Μ. Laurent **CROSET** Μ. Jean-Marc **EMERY**

Secrétaire municipale : Mme Bernadette MENETREY

puis du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015 :

Syndique Mme Christine **CHEVALLEY** 1^{er} vice-président Μ. Guy **TARONI** 2^{ème} vice-président Μ. Laurent CROSET Membres Μ. Jean-Marc **EMERY** M. Igor RINALDI

Secrétaire municipale : Mme Bernadette MENETREY

La répartition des dicastères à partir du 1er juillet est la suivante :

Municipal en charge Municipal remplaçant

Administration Mme C. Chevalley Le vice-président Intercommunal (CSD, CIEHL, SAI) Pas de remplaçant Culture Le vice-président Le vice-président **Tourisme** Le vice-président Parascolaire **Ecoles** Le vice-président Social Le vice-président Santé publique Le vice-président



	Municipal en Charge	миністраї гентріаçа		
Transports Finances Urbanisme et Police des constructions Routes Travaux Egouts/Epuration Lac, rives et port	M. G. Taroni	M. JM. Mme C. M. JM. M. JM. M. JM. M. JM.	Chevalley Emery Emery Emery Emery	
Sociétés locales Vigne Parcs, jardins et cimetière Voirie Cultes Police SDIS Protection civile	M. L. Croset	Mme C. M. I. M. I. M. I. M. I. M. I. M. I. M. I.	Chevalley Rinaldi Rinaldi Rinaldi Rinaldi Rinaldi Rinaldi Rinaldi	
Concept énergétique Bâtiments communaux GEDERIVIERA Déchets – SATOM Police sanitaire Energie – Gaz SIGE Services industriels	M. JM. Emery	M. G. M. G. M. G. M. G. M. G. M. G. M. G.	Taroni Taroni Taroni Taroni Taroni Taroni Taroni Taroni	
Parc Naturel Régional Sports Informatique Forêts Pâturages et alpages Chalets	M. I. Rinaldi	M. L. M. L. M. L. M. L. M. L. M. L.	Croset Croset Croset Croset Croset Croset	

Municipal en charge

Municipal remplacant

Les travaux de l'exécutif durant cette année 2015 se sont traduits par 40 séances municipales. La correspondance découlant des sujets étudiés représente quelque 674 lettres et un nombre incalculable de courriels.

	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de lettres	674	549	606	787	742

Le nombre de points traités en séance de la Municipalité s'élève à 999, soit une moyenne de 24,975 points traités par séance.



- Constitution des diverses délégations :

	Titulaires
Conférence des Syndics (CSD)	Mme C. Chevalley
Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)	Mme C. Chevalley
Union des Communes vaudoises (UCV), comité	Mme C. Chevalley
Union des Communes vaudoises (UCV), groupe Bourgs et Villages, Présidente	Mme C. Chevalley
Fondation du Château de Chillon	Mme C. Chevalley
Fondation de la Ville de Montreux pour l'Equipement Touristique (FET)	Mme C. Chevalley
Association pour la promotion économique de la région Riviera (PROMOVE)	Mme C. Chevalley
Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)	Mme C. Chevalley
Association Maison Visinand	Mme C. Chevalley
Fondation des Arts & Spectacles (FAS)	Mme C. Chevalley
Théâtre Montreux-Riviera (TMR)	Mme C. Chevalley
Fondation de la Saison culturelle	Mme C. Chevalley
Fonds culturel Riviera	Mme C. Chevalley
Musée de Montreux	Mme C. Chevalley
Taxe de séjour	Mme C. Chevalley
Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)	Mme C. Chevalley
Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME)	Mme C. Chevalley
Bibliothèque intercommunale Montreux-Veytaux	Mme C. Chevalley
Ludothèque	Mme C. Chevalley
Passeport-vacances	Mme C. Chevalley



	Titulaires
Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle (OCOSP)	Mme C. Chevalley
Conseil d'établissement (anciennement : Commission scolaire)	Mme C. Chevalley
Association Régionalisation de l'Action Sociale (ARAS) - Comité de direction	Mme C. Chevalley
Entraide montreusienne	Mme C. Chevalley
Service d'aide familiale et des repas livrés à domicile	Mme C. Chevalley
Profa – Montreux - Planning familial – Vevey	Mme C. Chevalley
ASANTE SANA	Mme C. Chevalley
Réseau Santé Haut-Léman	Mme C. Chevalley
Service Intercommunal de Gestion (SIGE) Conseil intercommunal	Mme C. Chevalley

Office d'impôts	M.	G. Taroni
Estimation fiscale des immeubles	M.	G. Taroni
Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT)	M.	G. Taroni

Syndicat Initiative pour le Développement des		
sports d'hiver (SID) dans la région des Rochers-		
de-Naye, Les Avants-sur-Montreux	Μ.	I. Rinaldi

Association régionalisation de l'action sociale (ARAS) - Conseil intercommunal	М.	I. Rinaldi
Jardin alpin « La Rambertia »	M.	I. Rinaldi

Parc Naturel Régional Gruyère		
Pays-d'Enhaut (PNR)	Μ.	I. Rinaldi

Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la		
formation des jeunes	Μ.	I. Rinaldi
Sécurité Riviera – Conseil intercommunal	M.	I. Rinaldi



	IILU	iaii es
Comité de la Société de développement Pro Veytaux	M.	L. Croset
Paroisse protestante Montreux-Veytaux	Μ.	L. Croset
Paroisse catholique Villeneuve-Veytaux	Μ.	L. Croset
Groupement de défense contre la grêle	Μ.	L. Croset
Sécurité Riviera – Comité de direction	Μ.	L. Croset
Compagnie industrielle et commerciale du Gaz S.A. Vevey	М.	JM. Emery
Inspectorat des chantiers	M.	JM. Emery
Service Intercommunal de Gestion (SIGE) Comité de direction	Μ.	JM. Emery
SATOM SA	M.	JM. Emery

2.2 Généralités

CSD – Conférence des Syndics du District et CIEHL – Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman

Titulaires

Les séances de la Conférence des Syndics du District (CSD) sont à chaque fois groupées avec celles de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL). Ces rencontres réunissent les Syndics des dix Communes de la Riviera.

En 2015, la Conférence des Syndics a abordé les sujets lorsque les dossiers avancent, tels que : - projet « Objectif logements Riviera » – projet d'agglomération Rivelac – UCV/ADCV – musée Chaplin, CORAT, gestion des déchets – plate-forme Sécurité Riviera – sport : installations sportives d'importance régionale – culture – hôpital – commission prévention Riviera – projet de fusion VMCV-MVR – groupe de travail informatique – Service des Affaires Intercommunales (SAI) – district Riviera/Pays d'Enhaut – informations à Monsieur le Préfet.

Les Syndics des Communes du Pays-d'Enhaut sont régulièrement invités, ils choisissent leur présence selon les sujets ; la parole leur est donnée à propos des sujets qui concernent plus particulièrement leurs Communes. Ces échanges sont toujours enrichissants.

Monsieur le Préfet, Roland Berdoz, est régulièrement invité aux réunions de la CSD, il intervient sur les sujets reliant les Communes à l'autorité cantonale.

La CIEHL regroupe les dix Syndics de la Riviera qui ont consacré encore une fois beaucoup de temps à échanger avec les mandataires sur l'étude d'opportunité/faisabilité fusion(s) et/ou gouvernance régionale, en vue de la préparation du rapport final qui sera présenté aux Conseillers municipaux dans un premier temps, puis aux Conseillers communaux dans le premier trimestre 2016.



Durant l'année écoulée, les sujets tels que l'Espace régional des Pléiades – rapport sur les installations sportives régionales – travaux sécuritaires, sismiques, et divers au 2M2C – travaux dans le Château de La Tour-de-Peilz – soutien financier au chemin de fer Blonay-Chamby – projet de modifications des statuts d'ASANTE SANA, ont occupé la CIEHL qui s'est réunie sept fois dans l'année.

Le rapport d'activités 2015 de la CIEHL est joint au présent rapport de gestion (annexe No 1).

Préfecture

La visite annuelle de la Commune a eu lieu le 16 novembre 2015. Monsieur le Préfet Roland Berdoz, a vérifié les différents registres et comptes de la Commune. Il a été satisfait des documents soumis, il a relevé une bonne tenue et gestion de l'administration en général.

Cette visite annuelle permet d'échanger sur les diverses questions ou attentes pouvant survenir entre le Canton et la Municipalité.

- ARAS Riviera – Association Régionale d'Action Sociale Riviera

L'Association Régionale d'Action Sociale (ARAS) Riviera est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle est régie par des statuts du 1^{er} janvier 2007.

Les 10 Communes de la Riviera, ainsi que les 4 Communes du Cercle de St-Saphorin, sont membres de l'ARAS Riviera :

- Blonay
- Chardonne
- Chexbres
- Corseaux
- Corsier-sur-Vevey
- Jongny
- La Tour-de-Peilz
- Montreux
- Puidoux
- St-Légier La Chiésaz
- St-Saphorin
- Rivaz
- Vevey
- Veytaux

L'Association a deux buts principaux auxquels les 14 Communes participent :

- L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS).

Le Centre social régional (CSR) basé sur 2 sites : Vevey et Montreux, a pour mission de :

- Recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, cas échéant, vers les services compétents.
- Evaluer le droit au revenu d'insertion (RI) et verser les prestations financières correspondantes
- Proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire.



- Soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Les Agences d'assurances sociales (AAS) regroupées sur quatre sites Blonay, Chexbres, La Tour-de-Peilz et Montreux renseignent et orientent les habitants des Communes qui leur sont attachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales.

Elles fonctionnent comme relais régionaux entre la population et les institutions suivants :

- La Caisse Cantonale Vaudoise de compensation AVS CCVD
- L'Office Vaudois de l'Assurance Maladie OVAM
- L'Office de l'Assurance Invalidité OAIVD

Le CSR et l'AAS constituent ainsi les structures opérationnelles de l'ARAS Riviera.

Nous tenons à rappeler que depuis la fin de l'année 2014, l'ARAS Riviera est basée sur un seul site, à Vevey.

D'autre part, des discussions ont eu lieu sur la révision des statuts, notamment en ce qui concerne la répartition des charges entre les Communes en cas d'excédents de charges. La modification de cet article entrainerait la suppression de la répartition financière basée pour moitié sur le nombre de dossiers et l'autre moitié sur le nombre d'habitants, modification qui nécessiterait un passage devant les dix Conseils communaux.

Le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard a donné un bilan sur les 5 dernières années et a annoncé des nouvelles mesures pour les jeunes, à savoir une plus importante implication des parents. D'autre part, il faut relever que lorsque ces jeunes ont trouvé une place d'apprentissage, ils retombent sous la responsabilité des parents, même s'ils sont majeurs.

SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera

Le rapport d'activités 2015 du SAI sera transmis ultérieurement, n'étant pas encore validé par la Conférence des Syndics du District.

UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages

<u>Le comité de l'UCV</u> a été une nouvelle fois très occupé durant l'année 2015 avec notamment la poursuite et le suivi des dossiers liés à :

- la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) prévue pour 2018/2019, qui touchera fortement les Communes. A ce propos, des contacts avec le Conseil d'Etat ont eu lieu pour discuter des incidences de cette fiscalité pour les Cantons-Communes, et par ailleurs l'évocation d'une nouvelle péréquation.
- la plateforme Canton-Communes pour la mise en œuvre de l'art. 63a Cst.vd (Constitution du Canton de Vaud) « école à journée continue ». Pour mémoire, les Communes avaient requis la suspension de cette plateforme en octobre 2011 dans l'attente du traitement de la motion Gorrite demandant en substance que l'Etat augmente sa contribution à la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) conformément aux engagements pris. Les travaux ont repris en 2015 pour aboutir à une relecture de LAJE par le Grand Conseil courant 2016.



Pour sa part, le groupe des <u>Bourgs et Villages</u>, rassemblant les Communes de moins de 7'000 habitants et présidé par notre Syndique, s'est réuni à cinq reprises. Les sujets tels que le parascolaire, le plafond d'endettement, l'aménagement du territoire, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), ainsi que les constructions et équipements scolaires ont été abordés et analysés.

3. Administration générale

3.1 Personnel communal

Effectif du personnel communal

L'effectif du personnel communal au 31 décembre 2015, est le suivant :

Nom	Prénom	Fonction	Entrée en fonction	Taux en%	EPT (équivalent temps plein)
Da Silva Prada	Maria Clara	APEMS	29.08.2011	27	0.27
Delarze	Michel	Concierge	01.05.1988	100	1.00
Harr	Agnès	Boursière	01.07.2013	30	0.30
Jaccoud	Christophe	Forestier-bûcheron	01.09.1986	100	1.00
Leyvraz	Sophie	Collaboratrice administrative	15.04.2012	100	1.00
Marinheiro	Fernando	Voirie/espaces verts	02.04.2001	100	1.00
Masson	Albin	Chef du service de la voirie/espaces verts	01.03.2003	100	1.00
Menétrey	Bernadette	Secrétaire municipale	01.02.2012	100	1.00
Pecora	Nicole	Halte-garderie et APEMS	25.08.2011	27	0.27
Schneider	Renaud	Forestier-bûcheron	16.10.2006	100	1.00
Udry	Steeve	Collaborateur financier et office de la population	01.05.2009	100	1.00
von der Aa	Martin	Garde forestier	01.07.2001	36*	0.36
Wicht	Laurent	Forestier-bûcheron, contremaître	01.07.2003	50*	0.50
Wyss	Christophe	Voirie/espaces verts 01.09.203		100	1.00
				Total	10.70

^{*} Le taux d'occupation (100%) de Messieurs M. von der Aa et L. Wicht est réparti de moitié entre la Commune de Veytaux et celle de Villeneuve, respectivement 28% avec l'Etat de Vaud pour le garde forestier. D'autre part, nous relevons que ces deux collaborateurs sont engagés par la Commune de Villeneuve. La Commune de Veytaux verse à celle de Villeneuve le prorata engagé, soit 36% pour Monsieur M. von der Aa et 50% pour Monsieur L. Wicht.

Trois apprentis sont en formation auprès de la Commune. Il s'agit de Mademoiselle Camille Mazzilli (commerce), Monsieur James Ferro (agent d'exploitation) et Monsieur Julien Räuber (forestierbûcheron).

Pour sa part, la Municipalité favorise et encourage ses collaborateurs à suivre des formations continues, pour être et rester en phase avec l'évolution des métiers.



3.2 Greffe municipal

Prestations effectuées par le greffe municipal

Outre le secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, préavis, règlements, ainsi que de la correspondance courante, le greffe municipal s'est acquitté des tâches suivantes :

- renseignements à la population
- préparer les dossiers pour les séances du Conseil communal
- établissement de l'ordre du jour et suivi des décisions du Conseil communal
- gestion administrative de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire)
- gestion du site Internet
- gestion des locations
- établissement et suivi des dossiers de mise à l'enquête publique
- établissement des permis de construire et d'habiter
- gestion des archives
- vente de cartes journalières CGN
- traitement des dossiers de naturalisation
- organisation des votations et élections
- organisation de la sortie des Aînés
- organisation des jubilés 90, 100 ans et plus...
- organisation de diverses réceptions (nouveaux citoyens, résidents, etc.)

Cette liste n'est pas exhaustive, bon nombre de petites tâches sont régulièrement traitées par les collaborateurs du greffe municipal.

- Bourse

Le secteur financier comprend :

- la gestion financière dans son ensemble
- l'établissement du budget
- la planification financière (avec la Municipalité)
- le bouclement des comptes
- la fixation du taux d'imposition
- la comptabilité générale, la caisse
- les comptabilités débiteurs et créanciers
- la facturation (taxes, impôt foncier, évacuation des eaux, repas de l'APEMS, places d'amarrage au port, loyers, cimetière, etc.)
- la gestion des salaires
- la gestion du portefeuille des assurances
- le contentieux.

Informatique

La maintenance des appareils est constamment mise à jour. Les coûts liés à l'exploitation sont limités ; les prestations étant réalisées à l'interne par un collaborateur administratif, également informaticien.



En raison d'un système d'exploitation dépassé du serveur (datant de mars 2010) et d'une capacité limitée, notamment en vu de la mise en place d'une GED (gestion électronique des documents), des contacts sont en cours avec la Commune de Montreux. Cette dernière serait prête à héberger nos logiciels et données informatiques, y compris leurs sauvegardes, comme elle le fait déjà pour Sécurité Riviera par exemple. A noter, qu'il s'agirait uniquement d'un hébergement, et que nous en resterions « propriétaire » à tout point de vue.

Dans le but de réduire l'usage du papier, notamment pour des raisons économiques, et de favoriser le flux des informations (courrier entrant, factures, objets à traiter en séance hebdomadaire de la Municipalité, etc.), la mise en place d'une GED a été étudiée et a fait l'objet du préavis No 14/2015.

Ce système aurait également pour avantage de :

- faciliter la distribution, le classement et la recherche des documents, permettant ainsi un accès simple et efficace à l'information;
- permettre de gérer de manière électronique des processus administratifs, tels que la validation des factures et le suivi des affaires.

Site Internet

Le site communal est constamment mis à jour pour offrir continuellement des informations claires et détaillées à tout public.

Guichet cartographique Cartoriviera

Le guichet cartographique est continuellement en mouvement aussi bien avec la mise à jour des applications qu'avec la mise en ligne de nouvelles informations utiles aussi bien aux professionnels qu'aux privés.

Au vu du nombre important d'entités comprenant Cartoriviera (13 entités), une nouvelle clé de répartition des frais a été proposée aux Communes. Il s'agit, dès 2016, d'un calcul pondéré en fonction de la population (75%), de la surface (25%), et d'un forfait pour les Associations de communes SIGE et ASR. Cependant, cette nouvelle clé de répartition peut varier d'une année à l'autre. Pour notre Commune, ce nouveau mode de fonctionnement nous permettra de réduire considérablement le coût de la maintenance.

3.3 Votations et élections

L'année 2015 aura été marquée par quatre scrutins. Il s'agit :

Le 8 mars

Votations fédérales : Initiative populaire « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant

et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt \gg - Initiative populaire « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée pour une

taxe sur l'énergie »

Electeurs inscrits : 527

Nombre de votants : 205



Le 14 iuin

Votations fédérales : Arrêté fédéral concernant la modification de l'article constitutionnel relatif

à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain (diagnostic préimplantatoire) – Initiative populaire « Initiative sur les bourses d'études » – Initiative populaire « imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) – Modification de la loi fédérale sur la radio et la

télévision (LRTV)

Electeurs inscrits : 516 Nombre de votants : 243

Le 18 octobre

Elections fédérales : Election des 18 membres vaudois du Conseil national

Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats

Electeurs inscrits : 514 Nombre de votants : 218

Le 8 novembre

Election fédérale : Election au Conseil des Etats (2^e tour)

Electeurs inscrits : 517 Nombre de votants : 178

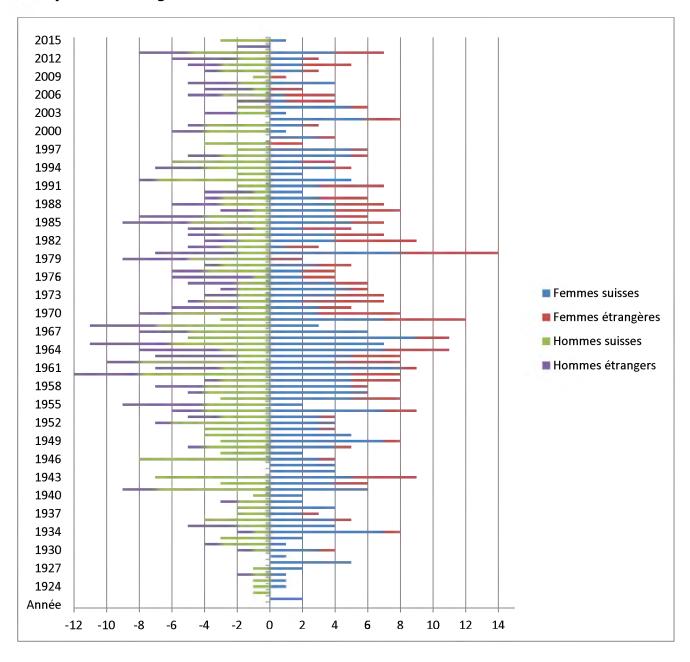
3.4 Office de la population

La population établie au 31 décembre 2015 s'élève à 854 habitants, soit une augmentation de 9 unités.

Statistique des mutations

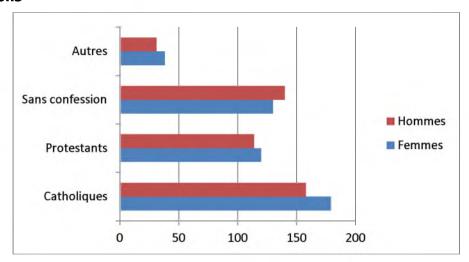
	Suisses	Etrangers	Total
Mariage	5	5	10
Séparation	4	5	9
Divorce	3	1	4
Veuvage	5	1	6
Décès	10	2	12
Naturalisation/réintégration	0	4	4
Arrivée	45	93	138
Retour	0	8	8
Départ	54	71	125
Naissance	4	0	4
Majorité	7	1	8
Propriétaire de chiens	34	10	44
Total	171	201	372

Pyramide des âges au 31.12.2015

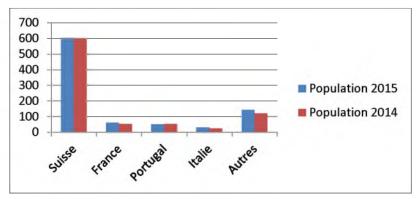




Confessions



Comparatif des nationalités 2014-2015



En ce qui concerne les permis de séjour, nous enregistrons :

- pour les adultes : 43 prolongations, 64 nouvelles demandes, 5 duplicatas et 18 changements de permis ;
- pour les enfants : 8 prolongations, 10 nouvelles demandes, aucun duplicata, ni changement de permis.

D'autre part, 43 cartes d'identité ont été établies, dont 6 pour enfants et 37 pour adultes.

Pour conclure, la Commune compte, en 2015, 12 familles de demandeurs d'asile et/ou requérants sur son territoire, soit 40 personnes. Ces personnes sont partiellement ou entièrement soutenues par l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) ou le SCIR (Centre social d'intégration des réfugiés).

4. Finances

Situation financière

Les comptes 2015 bouclent avec un excédent des charges de CHF 238'942.82 (marge d'autofinancement négative de CHF 182'165.16) contre un excédent des charges de CHF 481'625.00 au budget 2015 (marge d'autofinancement négative de CHF 357'600.00).



Toutefois, nous tenons à relever que la Commune a dû engager des dépenses de l'ordre de CHF 51'413.95 (voir détail en page 7 du préavis No 04/2016 « comptes communaux 2015 ») pour remplacer le matériel (saleuse, lame à neige, etc.) détruit dans l'incendie du 9 juillet 2015 du hangar à bois. Hormis une avance d'acompte de CHF 25'000.00 par l'ECA. Le solde dû par l'ECA, ainsi que les prestations relevant des autres assurances, n'ont pas encore été versés.

Grâce à divers produits **extraordinaires**, dont les principaux sont les suivants :

- solde de subventionnement du projet sylvicole 2012-2015 de CHF 123'553.63,
- différence/gain entre la provision et le décompte définitif du fonds de péréquation 2014 CHF 55'169.00,
- différence/gain entre la provision et le décompte définitif de la facture sociale 2014 CHF 39'766.00),

le déficit prévisionnel de CHF 481'625.00 a pu être diminué et ainsi passer à CHF 238'942.82.

Sans les produits **extraordinaires** mentionnés ci-dessus, les comptes 2015 boucleraient avec un excédent des charges qui avoisinerait les CHF 400'000.00, soit très proche du budget 2015, de CHF 481'625.00.

Au vue de ce qui précède, la Municipalité est consciente que cette situation n'est pas viable à long terme et qu'il faudra impérativement trouver des moyens pour équilibrer les comptes communaux, ceci en dépit de l'évolution des charges intercommunales et cantonales en constante augmentation.

De plus, l'introduction de la réforme des entreprises (RIE III) pourrait engendrer d'ici 2020 une augmentation du point d'impôt pour notre Commune, ceci ressortant des calculs estimatifs/projections établis par l'UCV.

Rentrées fiscales

L'ensemble des impôts encaissés représente un montant total de CHF 3'289'498.81, contre CHF 3'287'800.00 au budget 2015, et CHF 3'735'750.67 dans les comptes 2014.

Contrairement à l'année 2014, nous n'avons pas bénéficié de recettes extraordinaires importantes. Le total des droits de mutations, successions et donations, ainsi que les gains immobiliers s'est élevé à CHF 225'333.90, contre CHF 300'000.00 au budget 2015, et CHF 603'790.95 dans les comptes 2014.

De plus, nous constatons que l'Etat de Vaud a défalqué des impôts pour un montant total de CHF 98'596.09 en 2015 ; il s'agit-là, d'une perte fiscale importante pour notre Commune. Sur les 3 dernières années, les défalcations d'impôts ont représenté un montant total de CHF 279'505.57.

Dans le préavis No 08/2015, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016, nous vous avions communiqué l'information suivante concernant les impôts (revenu/fortune) encaissés pour les taxations de l'année 2013 :

 65.16% des contribuables, soit les classes de revenu de CHF 0 à CHF 40'000.00, rapportent 16.37% des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 559.00 d'impôt revenu/fortune par contribuable.



A ce jour, le pourcentage d'avancement des taxations 2014 s'élève à 79.88% (532 dossiers traités sur 666 dossiers à traiter). Nous pouvons d'ores et déjà constaté qu'il n'y a pas d'évolution positive. Les classes de revenu de CHF 0 à CHF 40'000.00 représentent actuellement 63% des contribuables, soit 14% des impôts de la Commune de Veytaux, et CHF 560.00 d'impôt revenu/fortune par contribuable.

La comparaison détaillée des recettes fiscales entre les comptes 2015, le budget 2015 et les comptes 2014 se trouve en page No 3 du préavis municipal No 04/2016 « comptes communaux 2015 ». Au surplus, nous rappelons que l'introduction de la réforme des entreprises (RIE III), citée plus haut, devrait engendrer d'ici 2020 une augmentation supérieure à 1 point d'impôt pour notre Commune, selon les calculs estimatifs établis par l'UCV.

- <u>Péréquation/facture sociale/réforme de la Police</u>

Les décomptes relatifs aux comptes 2014 sont intervenus en septembre 2015, ils présentent les soldes suivants :

- Fonds de péréquation : CHF 44'831.00 en faveur de l'Etat de Vaud, couvert par la provision de CHF 100'000.00 faite au bouclement des comptes 2014.
- Facture sociale: CHF 120'234.00 en faveur de l'Etat de Vaud, couvert par la provision de CHF 160'000.00 faite au bouclement des comptes 2014.
- Réforme de la Police : CHF 3'779.00 en faveur de la Commune de Veytaux.

Ces décomptes (provisions déduites) ont influencé favorablement les comptes 2015 de la Commune.

Les comptes de la Commune ont été révisés le 21 et 22 avril 2016 par la fiduciaire BDO.

5. Bâtiments et forêts

5.1 Bâtiments communaux

Chalet Le Grenier

Hormis l'entretien courant, aucune prestation n'a été réalisée.

Toutefois, nous relevons qu'un changement de locataire est intervenu au 1^{er} juillet 2015.

Chalet des Chasseurs

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

Le 9 mars 2015, la Municipalité a adopté les conditions d'utilisation et tarif sur l'occupation de ce chalet.

- Refuge de Champbabau

Ce magnifique refuge, qui offre une vue exceptionnelle sur le lac et les montagnes, est bien fréquenté. En 2015, 24 manifestations s'y sont déroulées, contre 19 en 2014 et 22 en 2013.



Kiosque du Port du Clos de Chillon

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée, si ce n'est la pose d'un gril réservé à l'usage du public.

Suite aux travaux réalisés en 2014, qui offrent une plus-value dans l'exploitation de la buvette, le loyer a sensiblement été augmenté. Ainsi, un nouveau bail à loyer a été signé le 4 mai 2015.



Bâtiment communal – Collège

Salle du Conseil communal



Selon le préavis No 15/2014, adopté par votre Conseil le 8 décembre 2014, la Municipalité a procédé à la rénovation et au remplacement du mobilier de la salle du Conseil communal.

Ces travaux ont, en grande partie, été réalisés par le personnel communal. La Municipalité relève, une fois de plus, le travail de qualité effectué avec enthousiasme par les collaborateurs communaux. Elle les remercie vivement pour leur engagement.

Le but de cette rénovation était de rendre, d'une part, la salle du Conseil communal plus accueillante et, d'autre part, qu'elle puisse répondre aux besoins actuels (éclairage, mobilier, système de projection). Au surplus, le renouvellement du mobilier permet aux Conseillers communaux de siéger dans des conditions plus confortables, ayant à disposition des tables pour y déposer les documents de séance.

Le mobilier choisi est modulable pour être organisé en fonction des séances qui s'y tiennent, et les moyens techniques installés permettent d'envisager la location occasionnelle de ces locaux pour des conférences et séminaires privés.

Remplacement de l'installation de chauffage

Selon le préavis No 01/2015, adopté par votre Conseil le 4 mai 2015, la Municipalité a procédé au remplacement de l'installation de production de chaleur et production d'eau chaude de l'ensemble du bâtiment. Anciennement alimenté par une chaudière à mazout datant de 1989, elle a été remplacée par une installation à gaz. Ces travaux étaient obligatoires pour répondre aux exigences légales d'assainissement, fixées au 31 août 2015 par la Direction de l'environnement.

Ces travaux ont permis d'évacuer la citerne à mazout, et d'ainsi libérer le local réservé à cette dernière.

En réaménageant ce nouveau dépôt, le local de conciergerie a été déplacé et l'ancien local a pu être remis à l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire), qui sert les repas de midi aux élèves de Veytaux et Collonge, et qui a vu leur nombre d'élèves augmenter à la rentrée 2015.



Réfectoire de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire)

Avec l'augmentation du nombre d'enfants qui prennent le repas de midi à l'APEMS de Veytaux – à la fin de la scolarité 2015 ils étaient 13 et à la rentrée ils sont entre 18 et 20 – la Commune a dû acheter du nouveau matériel (chaises et tables) pour l'accueil de ces jeunes. Par ailleurs, des travaux de peinture ont été réalisés par le service de la voirie et espaces verts.

- Hangar communal à bois

Le jeudi 9 juillet 2015, vers 02h.00, un incendie a entièrement détruit le hangar à bois de la Commune, situé sous le viaduc de Chillon, peu après la sortie du tunnel de Glion, côté Villeneuve, malgré l'intervention rapide et irréprochable des sapeurs-pompiers. L'autoroute a été fermée à la circulation automobile durant la nuit entre 02h.00 et 04h.00, en raison de l'émanation de fortes

fumées et flammes qui léchaient le tablier du pont.

Grâce à un engagement inconditionnel des différents acteurs (sapeurs-pompiers, entreprise privée, armée, etc.), le sinistre a été circonscris, les cendres ont pu être étendues et les braises éteintes sans grandes fumées. Ainsi, la mise en place du dispositif « lourd » — avec notamment l'appui de l'armée pour l'aménagement de pompes et deux bassins de 50 m³ destinés à l'approvisionnement en eau — a pu être annulée à 18h.00 le 9 juillet 2015.

Dégâts mobilier et immobilier

Le hangar communal, la station de lavage et l'aspirateur ont complètement été détruits dans les flammes de l'incendie, heureusement sans blessé. Les dégâts mobilier (saleuse, lame à neige, stock de bois de feu, conteneurs, etc.) et immobilier (hangar) sont très importants, ils s'élèvent à plus de CHF 185'000.00. A noter que la station de lavage et l'aspirateur ont complètement été détruits par cet incendie.

Trois jeunes adolescents de la région ont été interpellés. Il faut relever qu'auparavant divers feux avaient boutés dans plusieurs

endroits de la Commune. Le 14 juillet 2015, la Municipalité a déposé une plainte pénale auprès du Tribunal des mineurs contre inconnu et se porte partie civile.

La Municipalité a aussitôt contacté les assurances impliquées en vue de faire valoir ses droits.

- Jaman, nouveau abri dameuse, salle de pique-nique et WC publics

Selon le préavis No 08/2014, adopté par votre Conseil le 29 septembre 2014, la Municipalité, conjointement avec la Commune de Montreux, a procédé à la construction d'un abri dameuse, d'une salle de pique-nique avec WC publics et à l'adaptation de la passerelle du téléski et trois pylônes.

Il faut relever que le projet a été mené par les membres du SID (Syndicat Initiative pour le Développement des sports d'hiver), et le chantier conduit par cette même équipe, ce qui a grandement facilité la tâche des deux Communes.





Ces travaux ont été réalisés à la grande satisfaction des deux Communes, mais plus particulièrement des exploitants des remontées mécaniques et des skieurs.

- Autres bâtiments communaux

Les autres bâtiments/chalets communaux sont régulièrement entretenus.

Cultes – Chapelle

Depuis février 2015, la chapelle accueille quatre fois par semaine les activités de l'Eglise Evangélique « La Source Intarissable ».

Pour l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, l'utilisation de la chapelle s'est répartie comme suit durant l'année 2015 :

- 12 services religieux les dimanches ou jours fériés
- 6 services funèbres
- 50 occupations de la salle annexe pour la prière le jeudi matin.

Il faut également relever que dans la semaine, plusieurs organistes répètent à la chapelle.

5.2 Forêts

Activités de l'équipe forestière communale

Les activités de l'équipe des forêts en 2015 se décomposent comme suit :

Activités	2015	2014	2013
Forêts coupes, sylviculture, plantations, bois de feu, sentiers pédestres, chemins forestiers, entretien des filets de protection, formation	2'355 h	3'172.5 h	2'786 h
Projet sylvicole ou projet desserte	1'263.5 h	167.25 h	1'316.75 h
Pâturages débroussaillage, clôtures, bassins	65.75 h	21.0 h	138.75 h
Chalets et refuge construction, entretien, confection de tavillons	365.25 h	1'396.0 h	1'062.75 h
Routes entretien courant, fauchage, débroussaillage	409.75 h	233.0 h	70 h
Voirie, parcs et jardins <i>abattages hors forêts, déneigement, entretien divers</i>	715.25 h	396.5 h	246.5 h
TOTAL	5'174.5 h	5'386.25 h	5'621.25 h

Pour équilibrer les heures effectuées dans le cadre de la convention de collaboration entre la Commune de Veytaux et celle de Villeneuve, en 2015, 106 heures de travail d'ouvriers qualifiés sont portées au passif de la Commune de Veytaux.



Coupes de l'année 2015

Exploitation annuelle	2015	2014	2013
Coupes du projet sylvicole	1'000 m³	920 m³	1'065 m³
Coupes forcées	5 m ³	35 m³	40 m ³
Coupes de bois normales	53 m³	87 m³	36 m ³
TOTAL	1'058 m ³	1'042 m ³	1'141 m ³

Le volume indiqué est approximatif car les bois sont en cours de commercialisation et certains en forêt, dans la neige.

L'équipe des forêts de la Commune de Veytaux a coupé 910 m³ de bois, le solde des abattages et débardages est confié à des entreprises privées.

Des travaux de mise en ordre seront effectués dès la fonte des neiges, au printemps 2016.

- Projets sylvicoles 2012-2015, préavis No 17/2011

Coupes projet sylvicole 2015 préavis No 17/2011

Lieu	Volumes
Coupe hélicoptère Veraye	120 m3
Coupe câblée de Sorebenne	277 m ³
Coupe tracteur de Sorebenne	79 m³
Coupe câblée Champbabau	148 m³
Coupe tracteur Routes cuisine et Combarosse	134 m³
Coupe tracteur caissons	242 m³
Total estimé	1'000 m ³

La coupe de la Veraye a permis de sécuriser le sentier pédestre et d'éviter le risque de formation d'embâcles par des arbres tombés en travers du cours d'eau.

Les coupes de Sorebenne ont pour objectif de permettre au rajeunissement naturel existant, et de se développer. Les arbres instables ont été coupés en dessus de la route forestière, du sentier, ainsi qu'à l'amont du couloir.

La coupe de Champbabau a permis d'enlever les arbres instables qui risquaient de tomber et de glisser jusqu'au Chemin de l'Eau. Une partie de cette coupe a été réalisée sur une propriété privée.

- Coupes forcées

Cette année, les conditions météorologiques ont été bienveillantes avec la forêt. Il n'y a pas eu de gros dégâts.

Coupes forcées 2015

Coupe de chablis divers sur les sentiers et les routes	5 m ³
Total	5 m ³

- Coupes normales

Coupes normales 2015

Coupe lisière du cimetière	10 m ³
Coupe de lisière à Sonchaux	28 m³
Coupe à la Taluse place de pique-nique	15 m ³
Total	53 m ³

Pour lutter contre l'avancement des forêts sur les pâturages, une coupe d'entretien de lisières a été réalisée à Sonchaux.

Filets de protection contre les chutes de pierres

Entretien des ouvrages

Le garde forestier a effectué la tournée de surveillance annuelle.

Une entreprise privée a effectué une purge des blocs accumulés dans les ouvrages. Du travail de débroussaillage a été effectué pour permettre le contrôle.

Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers

- Routes de montagne et chemins forestiers

L'entretien courant des routes forestières a été effectué, notamment le nettoyage des renvois d'eaux et des rigoles, ainsi qu'un épierrage des routes après les orages.

Le préavis No 13/2014, lié à la remise en état des dessertes forestières et la création de trois places à bois, a été adopté par votre Conseil le 27 octobre 2014. La réalisation de ces travaux a été effectuée dans sa quasi-totalité en 2015.

Le SIGE a changé la conduite d'eau qui se trouve dans la route forestière de Malajoux. La remise en état définitive de la route sera terminée en 2016.

- Sentiers pédestres, piste VTT

Les deux passages pour l'entretien annuels sur les 21 km de sentiers ont été effectués. Le premier pour l'ouverture et le piochage et le deuxième pour le fauchage. Quelques aménagements ont été réalisés.

Le comité de La Rambertia a procédé à la réhabilitation du chemin pédestre autour du petit Dentaux, dont une partie est située sur le territoire de la Commune de Villeneuve.



Le projet de création d'une piste VTT de descente arrive à bout touchant. Des contacts ont été pris avec les services cantonaux et diverses associations concernées; les échanges sont bons et constructifs. Actuellement, le projet est en cours d'achèvement en vue de sa mise à l'enquête publique dans le premier trimestre 2016.

- Pâturages de Sonchaux

Divers travaux de réparations, en relation avec le réseau d'eau, ont été effectués par le personnel communal.

Parcours vita

L'entretien courant a été réalisé. Plusieurs postes ont été réaménagés.

Autres travaux de l'équipe des forêts

L'équipe a participé aux travaux de rénovation de la salle du Conseil communal. Ils ont effectué les travaux liés à la mise en place de faux plafonds (anti-feu) et à la réfection des murs. Ils ont par ailleurs construit un nouveau podium.

Deux bancs pour la cour d'école, ainsi que deux nouveaux « castagnomats » ont été réalisés par les bûcherons, les anciens castagnomats ayant été détruits dans l'incendie du hangar.

Suite aux travaux des FMHL, la place de pique-nique de la Taluse a été remise en état par l'équipe des forêts. Celle-ci a été en partie financée par la société Alpig.

- Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR)

Monsieur le Conseiller municipal, Igor Rinaldi, représente la Commune au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Pour sa part, le garde forestier est membre du comité. Le temps consacré à cette activité par le garde forestier est réparti entre les trois partenaires du triage (Commune de Veytaux, Commune de Villeneuve et le Canton). Cette présence nous permet d'être actifs dans la réalisation des divers projets qui touchent notre territoire.

En 2015, le Conseil du Parc a débloqué des moyens financiers pour la réalisation/étude de plusieurs projets et collaborer à la rédaction d'un nouveau plan de gestion de 4 ans (2016-2019). Ce plan de gestion a été présenté et accepté par la Confédération et les Cantons.

D'autre part, nous relevons que le PNR a choisi la châtaigneraie de Veytaux, comme porte d'entrée du parc pour le sentier des Châtaigniers. Un projet de mise en valeur est prévu pour 2017.

En ce qui concerne le cadre du projet « arbres fruitiers » du PNR, les 9 arbres fruitiers plantés dans l'alpage communal de Sonchaux ont été taillés.

Equipe des forêts

Monsieur Aris Petermann, apprenti forestier-bûcheron, a quitté notre équipe des forêts le 31 juillet 2015 au terme de son contrat d'apprentissage.

Le 1^{er} août 2015, Monsieur Julien Räuber a été engagé comme apprenti forestier-bûcheron en première année.



- Formation, manifestation, divers

L'équipe des forêts s'est rendue à la foire forestière de Lucerne, qui a lieu tous les 2 ans, pour découvrir les nouveautés dans le matériel d'exploitation forestier.

Un cours des soins aux jeunes peuplements en montagne a été suivi par l'ensemble des forestiers. Ce cours était axé sur les soins minimaux en forêts protectrices.

Divers

Le personnel communal a effectué des travaux d'arrachage de la renouée du Japon, entièrement financés par le Canton. Cette plante envahissante colonise la Veraye.

Ces travaux seront reconduits en 2016.

Le stock de bois de feu de la Commune de Veytaux s'est consumé lors de l'incendie du hangar à bois du 9 juillet 2015. La Commune de Villeneuve, partenaire du triage, a prêté le bois de feu sec nécessaire aux veytausiens pour l'hiver 2015/2016. Ce bois de feu sera rendu en 2016.

Châtaigneraie de Champbabau

L'arrivée du prédateur du cynips a été confirmée, suite au prélèvement de galles l'hiver passé à Champbabau, qui contenait quelques Torymus. Il devrait être en progression en 2016 et ainsi limiter la propagation du ravageur qui a réduit fortement la récolte des châtaignes en 2015.

Originaire de Chine, le *Torymus* sinensis est un micro-hyménoptère de la famille des Torymidae. C'est un parasitoïde spécifique du cynips (Dryocosmus kuriphilus). Il pond ses œufs dans les larves du cynips au printemps. Les larves de Torymus sinensis se développent durant l'été et l'automne avant d'entamer leurs nymphoses en hiver. Les adultes émergent au début du printemps. Contrairement au cynips, le *Torymus* sinensis se multiplie par reproduction sexuée (présence de mâles et de femelles); il n'y a qu'une seule génération par an.



Les problèmes n'arrivant généralement rarement seul, les sangliers, friands de larves de vers blancs, ont fait une entrée spectaculaire dans la châtaigneraie. Ils ont labouré plusieurs centaines de mètres carrés de terrain, détériorant ainsi le pâturage. Le service cantonal de la faune a été averti.

- Récolte des châtaignes 2015

Les castagnomats ont permis de collecter un total de CHF 1'293.55 (CHF 1'921.45 en 2014), le prix du kilo de châtaigne a été maintenu à CHF 3.00/kg pour les non résidents et gratuit pour les veytausiens.



6. Travaux – Urbanisme

6.1 Police des constructions

- Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête

Treize demandes d'autorisation sont parvenues au greffe municipal en 2015, dont :

- cinq demandes concernant des travaux de moindre importance. Pour mémoire, ces projets ont été réglés en appliquant l'article 111 de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC). Ils sont non soumis à l'enquête publique;
- six demandes soumises à l'enquête publique ont eu pour objet :
 - 1. construction de trois villas familiales avec parking
 - 2. agrandissement d'une habitation
 - 3. construction d'un chalet sur deux niveaux avec garage
 - 4. plan de quartier « Au They » confinement des crues constitution de servitudes de passage public pour piétons transfert au domaine public de 56 m² de la parcelle No 363
 - 5. démolition de trois bâtiments et construction d'un immeuble de 18 appartements et d'un parking souterrain de 19 places
 - 6. pose de 2 Moloks et de 2 bennes à Sonchaux
- deux demandes soumises à l'enquête publique complémentaire ont eu pour objet :
 - 1. rénovation de l'enveloppe du bâtiment et complément de panneaux solaires
 - 2. modification d'implantation de trois villas jumelles, suppression des places de stationnement extérieures et création de couverts à voitures enterrés

Centrale des autorisations (CAMAC) – statistiques

Chaque trimestre, la Commune doit participer à la statistique de la construction établie par la CAMAC. Les informations transmises permettent de mettre à jour le Registre Cantonal des Bâtiments (RCB).

Registre Cantonal des Bâtiments (RCB)

Le RCB répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements de chaque Commune du Canton. Il contient les données de base de chaque bâtiment comme : le numéro de la parcelle, le numéro ECA, l'adresse du bâtiment, sa localisation, l'année de sa construction/rénovation, le nombre d'étages et le système de chauffage, etc., ainsi que quelques données sur les logements (nombre de pièces, surface du logement, etc.).

Le RCB joue un rôle central dans le cadre de l'harmonisation des registres (LHR). En effet, chaque personne inscrite dans le registre du contrôle des habitants se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID). Pour ce faire, il est impératif que toutes les Communes vaudoises procèdent à l'apurement et à la mise à jour régulière du registre.



- CORAT RIVIERA — Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire Vevey-Montreux

La CORAT RIVIERA se réunit régulièrement pour traiter essentiellement des problèmes d'aménagement du territoire. L'année 2015 a été principalement dévolue au projet d'agglomération Rivelac, avec la poursuite des études sur les axes principaux et notamment la requalification de la RC 780a, entre Chardonne et Veytaux, ainsi que l'amélioration des transports publics.

FMHL – Projet Hongrin-Léman+

Renouvellement de la concession / Augmentation de la puissance / Agrandissement de l'usine

Avec l'arrivée des équipements électromécaniques lourds sur le chantier, les travaux d'extension de la centrale de pompage-turbinage des Forces Motrices Hongrin-Léman (FMHL) ont franchi une nouvelle étape. Les pièces les plus volumineuses ont été acheminées courant 2015 et en tout début d'année 2016. Le premier des deux stators, une pièce de l'alternateur, a été transporté de nuit dès le 22 septembre depuis Tolochenaz où il a été assemblé, pour arriver à sa destination finale, la centrale de Veytaux, le 24 septembre. Le 2ème stator a été transporté au début du mois de janvier 2016.





Le poids et les dimensions du stator sont exceptionnels : il pèse 167 tonnes et mesure 5.6 m de largeur, 6.4 m de longueur, 4.45 m de hauteur. Pour réaliser ce transport spécial, plusieurs parcours ont été étudiés et des expertises menées sur différents ponts. Il a fallu trois jours au convoi pour parcourir les 50 km entre Tolochenaz et Veytaux. Le transport a été effectué de nuit sur les routes cantonales. Il a passé via Lausanne, Savigny, Oron et Palézieux avant de redescendre vers Vevey par Bossonnens et Attalens. A Vevey, des travaux de rabotage du bitume ont dû être entrepris à la hauteur de l'avenue de Blonay pour permettre

le passage du convoi. Avec l'assemblage dans la nouvelle centrale des différentes pièces électromécaniques et la finition des travaux de génie civil, la mise en service de la nouvelle centrale est prévue pour l'automne 2016.

Assainissement des viaducs de Chillon

Ouverts à la circulation en 1969, les viaducs de Chillon, d'une longueur de 2,2 km, comptent parmi les ouvrages d'art les plus spectaculaires du réseau routier suisse. Ils assurent, dans des conditions géomorphologiques exigeantes, la fluidité du trafic entre la plaine du Rhône et la Riviera.

Aux heures de pointe, on recense jusqu'à 7'300 véhicules par heure.

Pour rappel, les étapes 2012 et 2013 ont permis de remplacer les bordures, les dispositifs de retenue, les grilles d'écoulement sur chacun des deux viaducs. Les piles existantes ont également été renforcées ; elles respectent désormais les exigences parasismiques en viqueur.



Les travaux réalisés en 2014 et 2015 comprenaient la sécurisation des joints de chaussée, le changement des appuis aux culées avec la création de joints de chaussée, l'étanchéité et la pose du nouveau revêtement.

En 2015, des travaux de renforcement sur deux piliers du viaduc ont été réalisés dans le secteur des FMHL. Les travaux sur le pilier, situé en-dessus du columbarium, sont en cours de finitions.

Ces travaux sont conduits par l'Office Fédéral des Routes (OFROU).

- Remplacement de la passerelle sur la Veraye, située à l'aval de l'aqueduc

Selon le préavis No 07/2015, adopté par votre Conseil le 14 septembre 2015, la Municipalité a entrepris les travaux de remplacement de la passerelle précitée qui franchit la Veraye en s'appuyant, côté Veytaux, sur le mur d'endiguement du cours d'eau et, côté Montreux, sur une structure supportant la passerelle et un escalier.

La Municipalité a profité de ces travaux pour également procéder au remplacement de l'entier de l'éclairage public. Les installations actuelles étaient vétustes et obsolètes.

Il faut préciser que c'est les CFF qui ont été les protagonistes dans la réalisation de ces travaux, devant, pour leur part, procéder à la démolition et à la reconstruction de l'aqueduc CFF, pour permettre le passage des trains à deux étages.



- Projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac

Bien que la réalisation de ce projet n'ait pas été retenue par la Confédération, la Conférence des Syndics du District entend poursuivre l'étude de requalification de la RC 780a.

Plan général d'affectation (PGA)

Le mandataire a procédé à la rédaction d'un projet de règlement, qui est arrivé simultanément à la réception des cartes des dangers naturels et à la mise à jour des limites forestières.

Forte de ces nouvelles indications, la Municipalité a décidé de compléter le dossier d'étude en y faisant figurer précisément les zones à bâtir, les lisières forestières et les cartes des dangers naturels, en vue de soumettre à l'examen préalable au Canton les documents complétés.

- Modification du Plan d'extension (MPE) au lieu-dit « En Sonchaux »

La Commune de Veytaux est propriétaire des parcelles 546, 547, 548 et 549 concernées par le déclassement (cf préavis No 01/2016). Ces parcelles représentent une surface totale de 66'566 m².

Selon les dispositions de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire), la Commune de Veytaux doit réduire à 54 nouveaux habitants les réserves en zone à bâtir hors du centre (contre 311 avant la MPE). Ce bilan reste trop élevé pour les besoins prévus à 15 ans, évalués à 7 nouveaux habitants par le PDCn (Plan directeur cantonal). De plus, la Commune prévoit de réduire encore les capacités d'accueil hors du centre dans le cadre de la révision en cours du son PGA.



Selon la directive du Conseil d'Etat du 14 mai 2014, une nouvelle zone à bâtir peut être compensée par un déclassement opéré simultanément dans une même décision. Selon les informations fournies par le Service du développement territorial (SDT), il est possible de présenter un projet de nouvelle zone à bâtir à l'approbation préalable (selon l'article 61 LATC), avec simultanément un projet de déclassement opéré dans une autre Commune du Canton.

C'est ainsi que la Municipalité a été approchée par quelques Communes pour procéder à des négociations d'échange.

- Plan de quartier (PQ) - Zone d'installations publiques - Parcelle 363 - Construction d'un bâtiment intergénérationnel

Dans sa séance du 26 octobre 2015, le Conseil communal a adopté le projet de plan de quartier au lieu-dit « Au They » et son règlement. Actuellement, nous sommes dans l'attente d'une approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement.

Conformément au premier préavis, la Municipalité a poursuivi les démarches en vue du dépôt du deuxième préavis au Conseil communal, qui traitera des points suivants :

- projet de construction, demande d'autorisation, obtention du permis de construire ;
- appels d'offres, devis détaillés.

Ce préavis devrait être déposé au Conseil communal en juin 2016, et son rapport discuté dans la première séance de la nouvelle législature.

Commission de salubrité

La commission de salubrité a procédé au cours de cette année au contrôle de la bonne exécution de quatre permis de construire qui ont été annoncés comme terminés. Ce nombre est nettement inférieur à celui de l'année 2014, qui comptait dix visites.

Pour les travaux effectués qui ne correspondent pas aux travaux autorisés, les permis d'utiliser ou d'habiter ne sont délivrés que de façon provisoire.

La commission se compose des membres suivants :

Président	:	Μ.	Guy	TARONI	Conseiller municipal
Membres	:	M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur civil
		M.	Daniel	DE JOFFREY	Maître ramoneur
		Μ.	Nicolas	GUDET	Architecte

- Commission d'urbanisme

En application du règlement communal y relatif, la commission d'urbanisme ne s'est pas réunie 2015, n'ayant eu aucun dossier à étudier.

La commission se compose des membres suivants :

Président	:	M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur civil
Membres	:	M.	Guy	TARONI	Conseiller municipal
		M.	Pierre	STEINER	Architecte
		M.	Luciano	GUIOT-BOURG	Architecte
		М	ിറല്	BRÖNNIMANN	Architecte



Les membres-adjoints, pour les affaires importantes, sont les suivants :

M.	Pascal	PITTET	Notaire
M.	Alain	PERRENOUD	Architecte
M.	Jean-Marc	VALLOTTON	Urbaniste

Inspectorat des chantiers

L'inspecteur des chantiers, Monsieur Jean-Pierre Frei, sous contrat de travail avec la Commune de Vevey, exerce son activité pour l'ensemble des Communes du district selon une convention intercommunale.

Dans ce cadre, 1'520 contrôles de sécurité publique et de sécurité au travail ont été effectués au cours de l'année 2015, soit :

	2015	2014	2013	2012	2011
Veytaux	77	16	27	41	63
Total	1′520	1'436	1'388	1'533	2'050

L'inspecteur des chantiers a adressé, durant l'année 2015, 2'929 remarques orales et écrites aux directions de chantiers, architectes, contremaîtres et ouvriers.

	2015	2014	2013	2012	2011
Total	2′929	2'800	2'725	2'777	3'342

L'inspecteur relève que les contacts avec les architectes, ingénieurs, maîtres d'œuvre et entrepreneurs sont réguliers. Ils ont eu lieu notamment lors des 69 rendez-vous de chantiers (81 en 2014).

En conclusion, le nombre de chantiers annoncés se répartit de la manière suivante :

	2015	2014	2013	2012	2011
Veytaux	19	8	8	11	20
Total	423	430	465	467	478

6.2 Service des travaux

Entretien des routes communales

Des entretiens courants ont été effectués, il s'agit :

- du remplacement de regards sur des chambres de visite des canalisations EU-EC (eaux usées et eaux claires);
- des travaux divers sur les infrastructures de récolte des eaux pluviales ;
- des réfections diverses de revêtement bitumineux ;
- de la suite de la réfection des barrières de sécurité à l'aval de la RC 780a, entre le Château de Chillon et la gare ;
- de la modification du raccordement d'un luminaire à la route de Sonchaux, suite à l'incendie du hangar à bois.



Port du Clos de Chillon

Les entretiens courants ont été effectués.

Eclairage public

Outre le contrat d'entretien courant conclu avec la Romande Energie SA pour l'éclairage public, les dépenses de renouvellement et/ou d'extension de celui-ci ont été décidées pour l'objet suivant :

- pose de nouveaux foyers d'éclairages au chemin de la Planaz, ainsi que la pose de nouvelles lanternes à la rue Bonivard et au chemin de la Chapelle.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre de l'offre LUMINIS, solution clé en main de la Romande Energie SA, qui comprend entre autres :

- la conception du projet de construction ;
- la pose des nouveaux luminaires, respectivement des mâts;
- la dépose des anciens luminaires, respectivement des mâts ;
- la gestion et coordination de chantier ;
- la mise à disposition des machines et engins de chantier nécessaires à la réalisation des travaux (nacelle, camion-grue, char de pose de câbles, etc. ;
- la mise en sécurité du chantier ;
- la récupération des déchets ;
- les contrôles et mesures ;
- etc.

Par ailleurs, nous rappelons que le mandat confié à la Romande Energie SA portait sur l'établissement d'un plan directeur (PD) de l'éclairage public. La table des matières de ce document énumère les rubriques suivantes :

- les objectifs du PD et de l'éclairage public ;
- les principes d'éclairage d'une rue et les normes ;
- les contraintes techniques (tension, qualité, durée, etc.);
- le choix des sources lumineuses (LED, luminaires et mâts);
- la synthèse sur l'état de vétusté des installations ;
- des propositions d'amélioration et prochaines actions.

Les nouvelles lanternes étanches, avec des verres clairs, sont pourvues de lampes à halogénure métallique de 70W, avec une consommation de 90W.

Ces nouveaux luminaires garantissent une économie de 50W/luminaire, soit une économie annuelle de 212'500 W/luminaire = 212.5 kW/h = environ CHF 43.00 par année par luminaire.



7. Transports

7.1 Mobilité – Développement durable

- Compagnie générale de navigation sur le Léman (CGN)

En 2015, nous avons enregistré une baisse des ventes de cartes CGN 1^{ère} classe par rapport à 2014, si la vente de 5 plein-tarif (adultes) est équivalent à 2014, seulement 7 demi-tarif ont été vendus contre 22 en 2014) et (25 plein-tarif et 27 demi-tarif en 2013). Pour rappel, la CGN ne reverse aucune commission aux Communes.

Depuis 2014, la CGN a créé une offre spéciale « famille » pour 2 adultes et 2 enfants au prix global de CHF 49.00, valable du 19 avril au 18 octobre, ce qui a certainement contribué à la baisse des ventes des billets au guichet du Greffe.

Bien que le prix du billet soit identique par rapport à 2014 (CHF 45.-- /adulte et 22.50 /enfant ou demi-tarif), une augmentation a été annoncée pour 2016 (CHF 49.00/adulte et 24.50 / enfant ou demi-tarif).

Dans le cadre du développement général, la Municipalité a poursuivi l'étude d'implantation de bornes de mise à disposition de vélos en libre service. Elle souhaite proposer une solution viable et intéressante.

Bus du Petit Prince

Pour l'année 2015, le nombre de billets vendus est en baisse de 7.8% par rapport à 2014. Il y a eu 4'926 billets vendus à CHF 5.00 (5'345 en 2014, 5'026 en 2013, 6'603 en 2012).

Cette baisse est expliquée par la diminution des prestations conjointement convenue avec les Communes concernées suite à l'étude « Modifications d'exploitation », à savoir :

- revenir à 10 ou 11 courses par nuit, au lieu de 14;
- revenir à 1 véhicule, au lieu de 2 véhicules ;
- maintenir le tarif à CHF 5.00;
- revoir les horaires en fonction des correspondances avec les trains pyjamas.

Cette modification, mise en place mi-décembre 2014, a permis de passer d'une participation de communale de CHF 823.10 en 2014 à CHF 539.00 pour 2015.

Bus du Marché

Les horaires en 2015 restent inchangés par rapport à 2014, soit :

Trajet aller: 08h55 Collonge-Chantemerle

08h56 Collonge-Veraye

08h57 Veytaux-Place du Village 09h02 Montreux-Place du Marché

Trajet retour: 11h10 Montreux-Place du Marché

11h16 Collonge-Chantemerle

11h18 Collonge-Veraye

11h20 Veytaux-Place du Village



Le prix de la course reste inchangé, soit CHF 3.00 (CHF 2.20 avec le 1/2 tarif CFF).

Le prix facturé à la Commune de Veytaux par les VMCV reste inchangé par rapport à 2014, soit CHF 136.00/course.

	2015	2014	2013
Nombre d'utilisateurs	310	318	412
Trajet « aller »	128	138	184
Trajet « retour »	182	180	228
Coût par utilisateur en CHF	24.64	24.02	18.27
Solde à charge de la Commune en CHF	3'818.88	3'818.88	3'762.72

Cartes journalières CFF

Sur la base de la convention signée le 14 décembre 2012 avec la Commune de Montreux, la Commune de Veytaux met à disposition de ses habitants des cartes journalières vendues par Montreux-Vevey Tourisme. Les frais d'acquisition et de gestion administrative des cinq cartes journalières sont pris en charge par les Communes de Veytaux pour 1/5^{ème} et Montreux pour 4/5^{ème}.

En 2015, la participation à la perte pour la Commune de Veytaux s'élève à CHF 1'479.00, contre CHF 1'287.00 en 2014. Cela représente le 1/5^{ème} des 188 cartes invendues sur les 1'830 cartes mises à disposition pour Montreux et Veytaux.

Etude de fusion des transports publics VMCV et Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)

Le projet de fusion (débuté en 2013) des entreprises Montreux-Vevey-Riviera Transports SA (transports par rail) et VMCV SA (transports par route) poursuit le but de constituer sur la Riviera vaudoise un pôle de compétences en matière de transports ferroviaires et routiers apte à assurer une offre de qualité à la clientèle des voyageurs et un service public à un coût globalement efficace et maîtrisé.

Ce projet avance difficilement en raison de plusieurs critères, liés notamment à la particularité des services entre le rail et la route. Toutefois, des réflexions ont été menées sur quatre scénarios de directions, dont 2 semblent se dessiner :

- 1. l'une avec la mise en place d'une holding simple comprenant une seule Direction générale, une Direction pour les VMCV ;
- 2. l'autre avec une autre Direction pour le GoldenPass et 2 Conseils d'administration. L'autre serait une Conférence régionale qui gèrerait tous les sujets, à savoir un fonds régional de transports.

Semaine de la mobilité

A l'instar des années 2012, 2013 et 2014, notre Commune a participé activement à la semaine de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre, avec la mise en place d'affiches.



Développement durable

Suite à l'adoption par le Conseil communal de la création d'un fonds pour le développement durable, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a accordé en 2015 deux subventions pour la pose de capteurs solaires et de cellules photovoltaïques, d'un montant total de CHF 2'946.00, contre trois en 2014 pour un montant de CHF 3'645.00.

8. Ecoles – Instruction publique

Cursus scolaire et HarmoS

Pour une meilleure compréhension des abréviations ci-dessous H (HarmoS) – P (primaire) – S (secondaire) – RAC (raccordement), nous rappelons que dans le Canton de Vaud, l'école obligatoire se déroule sur onze années d'études, réparties en deux degrés : le degré primaire et le degré secondaire I. Le degré primaire dure huit ans répartis en deux cycles de 4 ans, nommés premier cycle primaire (cycle 1) et deuxième cycle primaire (cycle 2). Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de 3 ans, aboutit à un certificat d'études marquant la fin de la scolarité obligatoire. Conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les enfants font leur entrée à l'école obligatoire à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet. Les deux premières années du premier cycle constituent l'école enfantine.

8.1 Enseignement primaire et secondaire

(Tiré du rapport de gestion de l'établissement primaire et secondaire de Montreux-Est)

Deux établissements ont été créés, conformément à la Loi scolaire, et un Conseil d'établissement a été désigné. Ce dernier a siégé à deux reprises en 2015.

Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

Le fonctionnement pédagogique et organisationnel de l'école vaudoise en matière d'enseignement, de grille-horaire ou de programme scolaire, est placé sous la responsabilité cantonale via le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture. Seules les activités extrascolaires (activités culturelles ou sportives, camps par exemple), l'encadrement en dehors des cours (devoirs surveillés, restaurant ou accueil de midi) et la logistique (gestion des bâtiments, transports des élèves) sont de compétence communale. Ce rapport ne présentera donc que les tâches relevant exclusivement de la responsabilité des Communes.

La mise en œuvre de la (LEO) se poursuit dans les classes de 11^{ème} année. Le nouveau cadre général a pour rôle de fixer les conditions à la base des décisions qui jalonnent le parcours scolaire des élèves, en particulier la promotion, l'orientation et la réorientation dans les voies et les niveaux du secondaire, et la certification.

Direction et secrétariat

Le Directeur, les enseignants et le personnel administratif (sauf les apprentis) sont des employés cantonaux. Le personnel est composé comme suit :

- 1 Directeur
- 6 Doyens administratifs
- 4 Employées d'administration
- 2 Apprentis
- 1 MPC



- Transports scolaires

Le déplacement des élèves, de leur domicile à l'école, est assuré, pour ceux qui les utilisent, par les entreprises de transports publics et par le service communal du bus scolaire pour ceux qui habitent des lieux éloignés et mal desservis par les transports publics.

307 abonnements ont été délivrés, dont 36 pour Veytaux.

Le bus scolaire est loué à l'entreprise Goldenpass (MOB). En revanche, le chauffeur est engagé par la Commune de Montreux et les abonnements aux ayants-droits payés par elle.

Les transports sont organisés pour les activités sportives au stade de la Saussaz, à la piscine de la Maladaire et pour les leçons de gymnastique au Pierrier.

Restaurant scolaire et accueil de midi

Dès le secondaire, un restaurant scolaire offre à midi (à un tarif réduit) des repas chauds et équilibrés aux élèves qui n'ont pas la possibilité de rentrer à leur domicile, en raison de l'inadéquation des horaires des transports publics avec ceux de l'école ou de l'impossibilité des familles de les accueillir.

Au primaire, le développement des accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS) a permis de répondre aux besoins des familles, dont les parents travaillent.

Devoirs surveillés

Pour le secondaire, à l'issue des repas, les élèves sont pris en charge par une structure de devoirs surveillés. Les écoliers, ne prenant pas le repas de midi au restaurant scolaire, bénéficient également de cette prestation qui est répétée en fin de journée scolaire pour ceux qui en ont besoin, particulièrement les primaires.

- Journées de ski et camps

Réservées aux classes de 5° et 6° années, les journées de ski, organisées aux Rochers-de-Naye sur deux jours, permettent aux élèves de se préparer aux camps d'une semaine auxquels ils participeront dès le secondaire. Les activités sportives d'un camp sont placées sous la responsabilité d'un chef sportif (maître EPH), secondé par une équipe de moniteurs engagés par la Commune.

Le prix de revient moyen par élève et par jour s'élève à CHF 79.85. La participation des parents est de CHF 40.00 pour les deux jours, le solde étant pris en charge par les Communes.

Toutes les classes des 7^e, 8^e et 9^e HarmoS ont participé à un camp de ski.

Des journées à ski ont été organisées pour les 11^e et 12^e, elles ont eu lieu dans les stations des Alpes vaudoises.

Après-midis sportifs et joutes

Des après-midis sportifs permettent aux élèves de pratiquer des disciplines sportives différentes, notamment la course d'orientation, l'athlétisme, le triathlon, ainsi que des sports d'équipe comme le volley, le basket, le foot en salle, etc.

Tous les élèves de 7^e année passent un test de natation, dont les résultats permettent d'établir la liste des enfants astreints aux cours d'appui de natation.



Activités culturelles

Différents spectacles et activités sont proposés aux élèves, soit à l'initiative de la direction, soit à celle des enseignants. Ces activités se font en collaboration étroite avec des partenaires culturels locaux ou extérieurs. Les élèves visitent des expositions, assistent à des spectacles ou participent à des conférences. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive ; elle donne un aperçu de ce qui a été mis en place :

- Activités PAM (Prévention des Accidents par Morsures de chien) (3H & DEP)
- Visites EMS de Montreux (1P 2P)
- Cinéma: « The Truman Show » (11H et 12H).
- Cinéma : « Welcome » (9H et 10H).
- Cinéma « Vice-versa » (7P-8P).
- Cinéma « Le Petit Prince » (5P-6P).
- Spectacle « Troll d'Histoire » (1P-4P).
- Montreux Art Gallery (DEP).
- SATOM (1P 6P).

A l'occasion de la fin de l'année civile, l'établissement a organisé une Fête de Noël qui a réuni la plupart des élèves du primaire et du secondaire, ainsi que les parents.

Education sexuelle

Des cours ont été dispensés aux élèves des classes de 3H, à raison de deux séances. Ils ont été donnés par les animatrices du Centre médico-social Profa. Ces cours ont également concerné les élèves de 4H, 6H, 8H, 10H et 11H.

Des séances d'information destinées aux parents se sont déroulées en octobre et en novembre.

Education routière

Le programme de l'éducation routière a été donné à toutes les classes enfantines (2 périodes) et de 3H et 4H (1 période), ainsi qu'aux classes de 8H. De même, les classes secondaires, de la 9H (1 période) à la 11H (2 périodes), en ont bénéficié.

Pour les classes de 7H, c'est le traditionnel « jardin de la circulation » qui a eu lieu dans les sous-sols du 2m2c.

- Prévention des délits

Les spécialistes de Police Riviera, mandatés par le Canton, sont intervenus dans les classes de 8H, à raison d'une période pour aborder la prévention des délits.

Conseillère Ecole-Famille

Les problématiques soumises sont les mêmes que les années précédentes (élève en souffrance dans son milieu scolaire et familial). Ces demandes proviennent essentiellement des directions d'établissement, des enseignants, des infirmières scolaires et des Services de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS), mais aussi d'autres services de la région de manière de plus en plus large (SPJ, Appartenances, CSP, etc.). Le nombre de dossiers (57) est quasiment similaire à l'année dernière.



Service de Santé Scolaire

Le service de santé scolaire est assuré par deux infirmières, à temps partiel, en collaboration avec un médecin scolaire.

8.2 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux

L'APEMS accueille les élèves des collèges de Veytaux et de Collonge de 12h00 à 14h00, 4 jours par semaine.

Confronté à une forte augmentation des demandes à la rentrée scolaire 2015, nous avons passé d'une capacité d'accueil de 15 à 20 enfants. Nous avons dû réorganiser les espaces du rez-inférieur du bâtiment du collège, en aménageant une pièce supplémentaire en aire de jeu. Cette situation nous a obligés à rediscuter avec la Commune de Montreux de l'organisation. C'est ainsi que tous les APEMS sont gérés par ladite Commune, qui facture également les repas de midi aux parents des enfants veytausiens. Néanmoins, la Commune de Veytaux ayant décidé de maintenir le prix du repas à CHF 12.50/jour par enfant, rembourse la différence aux parents veytausiens, sur présentation des récépissés de payement.

Sur l'année 2015, la fréquentation de l'APEMS a été d'un tiers par les écoliers veytausiens (354 repas), et deux tiers par ceux de Collonge (741 repas).

8.3 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)

Comme annoncé, à la fin 2015 l'unité d'accueil Scoubidou (Association du service d'accueil pour écoliers) a été dissoute pour intégrer la FACEME (Fondation d'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs), ceci à la satisfaction des collaborateurs et des parents utilisant cette structure. Les réunions et le plan de développement du REME ont été une préoccupation durant cette année 2015, surtout dans l'attente de ce qui va être demandé par le Canton aux réseaux et aux Communes.

Les contacts entre les différents partenaires du REME sont sereins. Par ailleurs, nous pouvons relever le bon fonctionnement et une gestion centralisée pour la zone Veytaux-Montreux, qui a été mise en place en automne 2014.

Les places attendues dans le futur bâtiment d'unité intergénérationnel prévue à Veytaux, combleront un manque de places. L'âge des bénéficiaires sera défini précisément en fonction des besoins au moment de l'élaboration concrète du bâtiment.

8.4 CET (Conseil d'Etablissement)

Le Conseil d'établissement (CET) a été formé au moment de la disparition des commissions scolaires, pour créer une nouvelle interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale.

Dans cette perspective, le CET veille à favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les autorités locales, la population, les parents, les élèves, les enseignants et le Conseil de direction.

En outre, il permet une collaboration étroite avec le Conseil de direction dans les domaines relevant de la compétence des Communes, en particulier pour la mise en œuvre de décisions touchant à la vie de l'établissement.



Rôle du Conseil d'établissement

L'un des rôles essentiels du CET est d'appuyer la direction, les enseignants et les autorités dans l'accomplissement de leur mission. Dans cette perspective, il favorise l'échange d'informations et de propositions entre les différents partenaires concernés.

Il peut notamment proposer des mesures en matière de prestations communales, comme les transports, les réfectoires ou l'accueil des écoliers, les devoirs surveillés. Il peut également se prononcer sur les programmes d'activités culturelles et sportives, ou donner un avis quant aux projets de constructions ou transformations de locaux scolaires.

- Composition du Conseil d'Etablissement Montreux-Veytaux

Représentant-e-s des autorités communales

- Mme Jacqueline PELLET, Conseillère municipale à Montreux, en charge des écoles, Présidente
- Mme Christine CHEVALLEY, Syndique de Veytaux, en charge des écoles, Vice-présidente
- M. Arnaud REY-LESCURE, Conseiller communal à Veytaux
- 3 conseillers communaux de Montreux

Représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements

- 6 parents

Représentants des professionnels actifs au sein des établissements

- M. Gérald FANKHAUSER, Directeur Montreux-Ouest
- M. Pierre STEFFEN, Directeur Montreux-Est
- 4 enseignants

Représentant-e-s des milieux et organisations concernés par la vie des établissements

- Mme Angela BONETTI, FC Montreux-Sports juniors
- Mme Sylvie DEDOMINICI, Directrice UAPE « Scoubidou » Montreux
- M. Pierre LOUP, Diacre de la paroisse protestante de Montreux
- M. Fabrice STAUB, Montreux Natation
- Mme Pascale TISSOT, Conseillère Ecole-Familles
- M. le représentant de l'Administration communale de Montreux, en alternance, M. Julien CHEVALLEY, Délégué au sport, et M. Simon SMITH, Délégué à la jeunesse jusqu'au 30 septembre 2015.

En 2015, le CET s'est réuni à 2 séances. Les sujets tels que la réorganisation des camps, les horaires des cours, le Passeport-vacances, les plans de mobilité entre les collèges, les besoins en locaux, ont été abordés.

9. Prevoyance et aides sociales

Course des Aînés

Le mercredi 3 juin 2015, quarante aînés, emmenés par Madame Christine Chevalley, Syndique, ont pris le car pour une course surprise, comme les années précédentes.

Cette année, nos aînés se sont rendus à Martigny, à la Fondation Barry du Grand-St-Bernard / Fondation de Watteville.





Celle-ci est d'une part dédiée au maintien du bien-être des chiens et, d'autre part, de préserver la race originale du Saint-Bernard. Notre chien national au passé héroïque, élevé par les chanoines depuis plus de 300 ans à l'Hospice de Grand-St-Bernard, représente aujourd'hui encore une fierté du public suisse et étranger qui apprécie tout particulièrement sa sympathie et son charisme.



Après la visite du chenil et du musée, nos aînés ont pris la route pour se rendre à Champex pour le repas de midi. Ce dernier a été suivi d'une promenade au bord du lac de Champex.

A l'instar des années précédentes, la journée s'est très bien déroulée dans la joie et la bonne humeur.

Halte Jeux « Le Toboggan »

La Halte garderie de Veytaux accueille les enfants dès 30 mois, trois jours par semaine, les mardis, jeudis et vendredis, de 8h45 à 11h45. Cet accueil est purement communal, les horaires d'ouverture ne lui permettant pas de faire partie du Réseau Enfance Montreux et Environs (REME); il ne dépend donc pas de la Loi sur l'accueil de jour (LAJE).

Chaque année, au Marché aux fleurs de Veytaux, cette structure tient un stand de pâtisseries gracieusement fournies par les parents, et propose des saucisses grillées. Le bénéfice de cette journée permet de financer des activités, telle que la balade annuelle d'été qui débute au départ du funiculaire Territet-Glion et qui, après une belle promenade bucolique, se termine par un pique-nique.

10. Parcs et jardins – Services industriels et assainissement

10.1 Service de voirie, parcs et jardins

- Organisation du service

Suite à l'incendie du hangar à bois, à la perte de machines/matériel (saleuse et lame à neige entre autres), le service a pu prendre possession de l'ancien local pompier, situé le long de la Veraye, pour y entreposer son matériel et ses machines.

Les démarches pour le remplacement des objets sinistrés ont débuté au plus vite pour être prêt pour les premières neiges. Les délais pour obtenir certaines machines, dont la saleuse, ont été longs.



Ainsi, nous avons été contraints de louer une saleuse pour faire le joint de fin novembre jusqu'à la livraison de la saleuse définitive. Le remplacement de quelques objets se fera encore sur l'année 2016.

Equipe communale

- Monsieur J. Ferro, apprenti agent d'exploitation, a réussi ses examens de première année avec la mention bien.
- Le service a employé deux jobs d'été et Monsieur Ouro-Madeli Daro, en remplacement de Monsieur Ch. Wyss suite à son opération du poignet sur juin et juillet.
- Des cours, stages, formations, visites ont ponctué l'année.



- Messieurs M. Delarze et A. Masson ont suivi une séance d'information à Morges sur la nouvelle ordonnance de formation pour les agents d'exploitation.
- Messieurs F. Marinheiro et Ch. Wyss ont passé quelques jours à la déchèterie de Chailly pour être sensibilisés au tri des déchets et au recyclage.
- Monsieur A. Masson a participé à un cours à Neuchâtel sur la détermination des insectes prédateurs, afin d'utiliser davantage des moyens biologiques pour la protection des végétaux. Il a aussi suivi un cours sur la gestion des cimetières et sur l'évolution de ces espaces avec la diminution des inhumations de corps au dépend des incinérations.

Voirie

Travaux courants

Nettoyage des trottoirs et des routes, des WC publics, des fontaines ; vidage des poubelles publiques ; fauchage des talus et parcelles ; entretien des chables et dépotoirs, des bancs publics ; le déneigement et le salage.

Espaces verts

Travaux courants:

Entretien et plantation de massifs de fleurs et arbustes, bacs, pelouses, haies et arbres. L'année 2015 a été marquée par des températures élevées et même caniculaires en été. Le temps consacré à l'arrosage a été très important jusqu'à la demande par le SIGE de réduire la consommation de l'eau.

Evénements ou implications particulières :



Le service entretient le patrimoine arboré communal et remplace les arbres secs ou devenu dangereux. Les bouleaux du quai Alfred Chatelanat, situé à côté du « banc parlant de Lord Byron », ont été remplacés. Le haut-parleur a aussi été supprimé ; les touristes auront la possibilité, avec les technologies actuelles, via une application sur leur téléphone portable, de tout savoir sur le célèbre écrivain.



Les tilleuls de la petite place, situés au bas de la rue Bonivard, ont été remplacés par un févier d'Amérique et par un érable.

Le service décore et fleurit la maison de Commune et les salles pour des événements particuliers.

10.2 Cours d'eau et fontaines

Restauration des fontaines

Les travaux de restauration de la fontaine du Petit-Veytaux se termineront en 2016. Les températures minimales pour l'application de l'étanchéité des bassins n'étaient pas suffisantes en fin d'année.



10.3 Cimetière

Travaux courants

Creuse de tombes et inhumations, entretien et/ou plantation des tombes sous contrat, gestion administrative et entretien général du cimetière.

Evénements ou implications particulières



La restauration des chemins se poursuit, ainsi l'accès au secteur des tombes à la ligne du haut du cimetière est maintenant totalement pavé.

L'utilisation fréquente du Jardin du Souvenir pour le dépôt de cendres assure un fleurissement toute l'année de l'entrée du cimetière.



10.4 Vigne communale

Sous la direction de notre vigneron-tâcheron, l'équipe de la voirie et espaces verts a procédé aux divers travaux d'entretien de la vigne (taille, palissage, ébourgeonnage, effeuilles, cisaillage, traitements). La récolte a produit 290 kg de raisin sondés à 99° Oechsle.

10.5 Gestion des déchets

Introduction de la taxe aux sacs

Après l'entrée en vigueur du règlement, et au vu des premières expériences inhérentes à ce changement de pratique, des réajustements ont été nécessaires pour atteindre le but fixé.

La valorisation des déchets urbains et le recyclage ont augmenté de manière significative ; pour sa part les déchets incinérables « taxés » ont baissé. Grâce à la participation des habitants de Veytaux et de l'équipe de la voirie, les rues, les éco-points et les espaces publics sont plus accueillants qu'auparavant ; le tourisme des déchets a fortement diminué.

La mise en place des déchèteries mobiles et fixes offre encore davantage de prestations et un service de proximité. La pose de nouvelles structures de collecte de plus grande capacité a permis de réduire les petits containers, souvent trop vite pleins. Il est à relever que le ramassage au porte-à-porte est maintenu le lundi pour les incinérables et le compost, ainsi que le jeudi pour le papier et les incinérables.

En collaboration avec le service de la voirie de la Commune de Montreux, le suivi de l'évolution a permis, entre autre, d'accompagner les habitants des deux Communes dans ces changements et adaptations.



Quelques quantités

Types de déchets	Quantités	Kg p/hab	Traitement	Transporteur
Ordures ménagères	131.69 to	154.20 kg	SATOM, Monthey	Commune de Montreux
Objets encombrants	18.15 to	21.26 kg	SATOM, Monthey	Commune de Montreux
Déchets compostables	23.43 to	27.44 kg	SATOM, Monthey	Chevalley Transports
Papier + carton	76.14 to	89.15 kg	RETRIPA, Crissier	Commune de Montreux
Verre mélangé	24.76 to	28.99 kg	VALORMAT, Villeneuve	Chevalley Transports
Ferraille	10.10 to	11.83 kg	Birchler, Villeneuve	Commune de Montreux
Huiles usées	584 lt	0.68 lt	SIGE	Commune de Montreux

10.6 Services industriels

Service Intercommunal de Gestion (SIGE)

(Tiré du rapport de gestion du SIGE. Ce demier peut être consulté sur le site http://www.sige.ch/)

Comité de direction

Après le renforcement de l'unité administration et finances entamé en 2014, avec notamment la création du poste de responsable ressources humaines ainsi qu'un nouveau poste de gestionnaire documentaire au sein de l'unité qualité sécurité environnement, le service poursuit sa réorganisation.

rèalement Le nouveau du personnel a été approuvé par la Cheffe du département institutions et de la sécurité du canton, le 22 décembre. Appliqué depuis le 1^{er} janvier 2016, il a été établi en collaboration avec la délégation du personnel, d'unités responsables direction. Il inclut désormais un système salarial clarifié et reflète les dernières évolutions légales. Ce travail indispensable qui a été mené dans une volonté d'équité à travers l'ensemble du service, pose les bases solides d'une gestion des ressources humaines claire.



Le SIGE, l'un des acteurs principaux dans la protection de l'environnement, poursuit également son engagement dans ce sens, avec par exemple l'utilisation de véhicules électriques mais surtout le développement de nouveaux procédés de traitement des eaux usées, afin de réduire l'utilisation de produits chimiques ainsi que la consommation énergétique.

Outre les projets techniques et les adaptations statutaires, cette année 2015 aura permis de poursuivre les réformes organisationnelles nécessaires afin de faire face aux nombreux défis qui s'annoncent, en investissant dans les ressources, humaines et techniques.



L'avenir du service se profile sous le signe de l'optimisme avec de nombreux projets en cours de développement et une organisation qui se renforce, tout en maintenant un équilibre financier solide.

Le SIGE

- fournit et distribue de l'eau de boisson et l'eau nécessaire à la défense incendie aux Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Port-Valais, Vevey et Veytaux ;
- fournit à des tiers, publics ou privés, l'eau de boisson par contrat de droit administratif;
- traite les eaux usées des Communes membres du SIGE et d'associations de Communes (Villeneuve, Rennaz, Chessel, Noville et Roche, Communes regroupées au sein d'EPUDEHL. Puidoux, Rivaz, St-Saphorin et Chexbres, Communes regroupées au sein de l'ACPRS ainsi que la Commune de Châtel-St-Denis);
- exploite l'Abattoir public de Clarens ainsi qu'un centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA) pour le compte des Communes membres du SIGE;
- assure pour le compte des Communes l'exécution de tâches spéciales telles que le nettoyage du lac et le contrôle des citernes, et remplit la fonction de centre de collecte des déchets spéciaux ménagers.

En chiffres, la distribution de l'eau potable, ce sont

- 9.1 millions m³ livrés en 2015;
- 6.1 millions de m³ consommés par les ménages et l'industrie;
- 69'400 habitants desservis par l'eau du service ;
- près de 40 paramètres de qualité de l'eau potable déterminés, en moyenne, chaque jour de l'année.

- Mais aussi

- 31 sources en service et plus de 3 kilomètres de galeries de captage;
- 356 km de canalisations ;
- 31 réservoirs d'un volume total de 34'202 m³;
- 18 stations de pompage ;
- plus de 4'000 vannes et autres équipements techniques.

L'assainissement, ce sont

- 16 collecteurs soit 45.6 km sur le réseau de Montreux ;
- 23 collecteurs soit 31,4 km sur le réseau de Vevey ;
- 3 stations d'épuration ayant traité 12.2 millions de m³ d'eaux usées ;
- 19 stations de pompage, 5 stations de relevage une production de 1.6 millions Nm³ de biogaz en 2015.

L'abattoir, ce sont

- plus de 1.8 millions de kilogrammes de viande préparée à Clarens;
- plus de 29'000 animaux abattus ;
- 821 tonnes de sous-produits animaux traités pour le compte des Communes au sein du centre de collecte des déchets et sous-produits animaux.



Valorisation environnementale

En matière environnementale, l'année 2015 est marquée par le maintien de la certification du SIGE selon la norme ISO 14'001 (Management environnemental).

Pour caractériser l'année 2015, un focus particulier est porté sur les énergies vertes principales produites par le SIGE.

- Biogaz

Le processus de digestion des boues d'épuration sur le site de Roche permet premièrement de réduire de manière importante le volume des boues à incinérer. Deuxièmement il engendre une production conséquente de biogaz dont l'intérêt énergétique n'est plus à démontrer.

A partir de 2008, une collaboration du SIGE avec la compagnie du gaz Holdigaz a permis de le valoriser en l'injectant, après traitement préalable, dans le réseau du gaz de ville.

Ainsi, la quasi-totalité de la production de biogaz est valorisée comme gaz de ville.

En 2015, la quantité de biogaz injectée dans le réseau du gaz est de 1'655'844 Nm3 soit un équivalent énergétique de 11'590'943 kWh. En termes d'énergie verte c'est la production la plus importante du SIGE comparativement à l'énergie photovoltaïque ou la récupération de chaleur des eaux usées.

- Energie photovoltaïque

En 2013, le SIGE a réalisé une première installation de production d'énergie photovoltaïque sur son site de la Veyre à St-Légier. Celle-ci a été complétée en 2014 par une nouvelle unité de production sur le réservoir d'eau potable de St-Pierre à Corsier. Enfin, une troisième installation a été mise en service en 2015 sur le bâtiment du Pierrier à Clarens.

La production globale 2015 se monte à 293'840 kWh ce qui correspond environ à la consommation de 80 ménages. Cette production est en adéquation avec les projections initiales. Les productions mensuelles sont tout à fait caractéristiques des différentes périodes d'ensoleillement de l'année.

Pour 2015, la part d'énergie électrique dans la consommation d'électricité globale du SIGE est de l'ordre de 3.5%.

Récupération de la chaleur des eaux usées

C'est en 2013 qu'a été mise en service sur le site de l'Aviron à Vevey une pompe à chaleur (PAC) permettant de chauffer les locaux administratifs et la station d'épuration (STEP). Cette installation permet de récupérer la chaleur, au moyen d'un échangeur de chaleur, sur les eaux usées en sortie de la STEP.

Cette exploitation de la chaleur issue des eaux usées contribue ainsi à limiter les émissions de C02 et à protection du climat.

Pour l'année 2015, la production d'énergie de cette PAC se monte à 67'029 kWh.



Valorisation de l'énergie hydraulique

En matière de production d'énergie renouvelable, le SIGE ne va pas s'arrêter là puisque d'autres projets sont en voie de réalisation. En effet, le SIGE dispose notamment de conditions favorables pour la valorisation du potentiel d'énergie hydraulique, notamment sur son réseau de distribution d'eau potable. Un grand projet de turbinage de l'eau de la source des Avants a mis en évidence une production potentielle d'énergie jusqu'à 3.3 GWh/an voire plus, selon les configurations choisies et si des seuils minimums de rentabilité sont atteints.

Solidarité

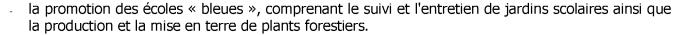
En ratifiant le 18 juin 2008 les conclusions du préavis 02/08, intitulé « Adhésion du SIGE » à la déclaration « L'eau, bien public », le Conseil intercommunal a accepté le principe d'une participation du SIGE à des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau. C'est ainsi qu'a été créé le Fonds de solidarité de l'eau.

En approuvant les préavis 09/01 le 23 avril 2009 et 12/05 le 28 juin 2012, le Conseil intercommunal du SIGE a accepté de financer pour un montant total de CHF 1'400'360.55 un projet de solidarité visant à approvisionner en eau potable des écoles et centres de santé au Bénin (projet EPECS).

Reposant sur trois piliers principaux constitués par l'approvisionnement en eau des centres sanitaires et écoles, l'éducation à l'hygiène au sein des écoles et la mise en place de mesures d'assainissement,

le projet EPECS se décline sur le terrain en une kyrielle d'objectifs parmi lesquels:

- la réhabilitation de puits existants ou la création de nouveaux forages
- la construction de mini-réseaux d'eau en vue d'alimenter les écoles et/ou centres de santé
- le renforcement des compétences locales dans la maîtrise d'ouvrage au niveau de l'exploitation et de l'entretien
 - la promotion de l'hygiène et de l'assainissement (par la construction de latrines et d'urinoirs, par des campagnes de sensibilisation sur la pratique du lavage des mains)



En 2015, le projet EPECS s'est étendu à deux Communes supplémentaires, Banikoara dans l'Alibori et Djougou dans le Donga.

Parmi les nombreux objectifs atteints en 2015, on peut relever notamment:

- la réalisation de 5 nouveaux forages
- la mise en service de 7 mini-réseaux d'eau, dont 1 équipé d'une pompe solaire
- la création de 50 postes d'eau
- la confection de 340 dispositifs de lavage de mains, dont une centaine en métal
- la construction de 10 modules de latrines à 4 entrées
- la création de 11 urinoirs répartis suivant le genre





- la construction d'un incinérateur et de deux fosses à déchets liquides pour les centres de santé
- I'équipement de 4 centres de santé avec un système de production de chlore

Au terme d'un cycle de plus de sept ans, le SIGE se retire du projet EPECS dans sa forme actuelle après avoir cofinancé de nombreux forages et mini-réseaux d'eau dans neuf Communes du centre nord du Bénin. Les besoins restent cependant immenses, notamment en terme d'assainissement, afin d'améliorer la santé des communautés et des groupes vulnérables que sont les femmes et les enfants.

- Renouvellement de conduite d'eau entre Liboson et Plan la Goille

Suite à de multiples fuites, la conduite en acier du SIGE de 50 mm de diamètre, entre Liboson et Plan la Goille, a été remplacée par une conduite en polyéthylène sur une longueur d'environ 1'500 m. Cette nouvelle conduite dispose d'une couche de protection qui permet un remblayage avec les matériaux extraits triés sans acheminement de sable.

Unité abattoir public et CCSPA (Centre collecte produits sous alimentaire) – Activités 2015

Rapport sur le contrôle des viandes durant l'année 2015

Durant l'année 2015, le service vétérinaire de l'abattoir a procédé au contrôle de 29'099 animaux abattus à Clarens appartenant aux espèces ovine, porcine, bovine et équine.

Le contrôle des animaux avant l'abattage a conduit à la mise en «abattage sanitaire» de 31 animaux, selon l'ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes (OAbCV). Ces animaux présentant des signes de maladie ou de blessure pouvant mettre en danger le consommateur.

En 2015, 21 animaux ont été déclarés impropres à la consommation et éliminés via le centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA).

Protection des animaux

La protection des animaux est un sujet sensible, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un abattoir. Un travail précis a été fourni durant l'année 2015, notamment en ce qui concerne l'application de nouvelles exigences légales de l'ordonnance sur la protection des animaux.

Assurance qualité

L'abattoir a maintenu avec succès sa certification selon la norme ISO 22'000 (management de la sécurité des denrées alimentaires). Il en est de même pour certains labels auxquels il est soumis en tant que maillon essentiel de la filière bétail-viande.

10.7 Egouts

Assainissement des eaux usées – Valeurs communales

Au 31 décembre 2015, la valeur du collecteur à l'actif du bilan des comptes communaux s'élève à CHF 1.00. Conformément aux directives sur les financements spéciaux (recettes affectées) l'excédent des recettes de la section « 46 réseaux d'égouts, d'épuration » de CHF 121'491.31 a été attribué au fonds de réserve « 9280.46 réserve égouts », il s'élève à CHF 381'060.82 au 31 décembre 2015. La révision du règlement d'évacuation des eaux et le mode de taxation est en cours de révision, en vue d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, sous réserve de son adoption par les organes concernés.

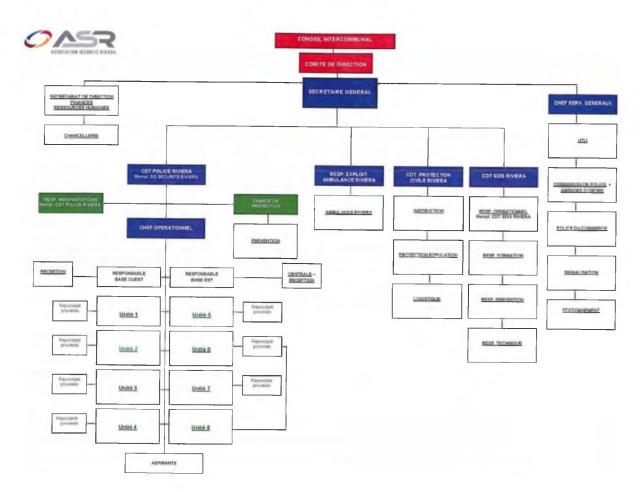


11. Sécurité

(Tiré du rapport de gestion de l'ASR. Ce dernier peut être consulté sur le site (http://www.police-riviera.ch)

11.1 Association Sécurité Riviera (ASR)

11.1.1 Organigramme au 31 décembre 2015



11.1.2 Le Comité de direction

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR) joue pleinement son rôle de plate-forme sécuritaire régionale puisqu'elle est désormais constituée de l'ensemble des Corpsmétier actifs dans la sécurité civile opérant sur son territoire.

Les buts fixés à la création de l'Association Sécurité Riviera ayant globalement été atteints, avec l'intégration des quatre Corps-métier et la mise en œuvre des dispositions réglementaires en découlant, le Comité de direction a adopté, en mars 2015, ses nouveaux objectifs, de manière à répondre aux attentes de la population et des autorités de la région. Ses intentions ont été répertoriées dans une Feuille de route (Communication No 02/2015 au Conseil intercommunal - Feuille de route du Comité de direction 2015- 2016), qui fixe les attentes et objectifs du Comité de direction pour la période 2015-2016.

Un premier état de situation positif a été établi par le Comité de direction à mi-août 2015 (Communication No 08/2015 - Suivi de la Feuille de route du Comité de direction pour 2015-2016 - Etat de situation à mi-août 2015).



Inscrite dans une conception cantonale et fédérale plus large, la plate-forme sécuritaire régionale doit constamment s'adapter, tant aux nouvelles législations qu'aux défis et aléas sécuritaires du moment. Preuve en est l'adoption par le Grand Conseil vaudois, à fin 2014, d'une nouvelle Loi cantonale sur la protection civile, impliquant un rapprochement administratif avec le Pays-d'Enhaut.

Soucieuses de concrétiser le plus rapidement possible ce rapprochement, le Comité de direction de l'ASR et les autorités communales du Pays-d'Enhaut se sont attelées sans retard à conclure un contrat de prestations et à obtenir sa ratification par les autorités cantonales. C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 2016, la protection civile du Pays-d'Enhaut sera intégrée à l'organisation. A cette occasion, il faut saluer l'attitude et la considération accordée à l'Association Sécurité Riviera par les autorités communales du Pays-d'Enhaut. En effet, ce rapprochement conduit, pour elles, à une perte d'autonomie communale relativement à la protection civile.

En 2015, le Comité de direction a déposé 5 préavis au Conseil intercommunal. Parmi ceux-ci, une demande d'un crédit d'investissement de CHF 490'000.00 pour le remplacement des logiciels de gestion des amendes d'ordre, contraventions et macarons (Préavis No 05/2015). En outre, le préavis No 03/2015 répondait à la motion déposée par Monsieur René Chevalley et Madame Carole Grangier intitulée « Pour une analyse spécifique de périmètres à risques et de leurs genres sur le territoire de l'ASR » et donnait lieu également à la Communication No 06/2015 présentant un bilan de la criminalité sur les 10 Communes de l'Association Sécurité Riviera entre 2011 et 2014.

Le Comité de direction a tenu 12 séances et validé 109 propositions en 2015, parmi lesquelles :

- les Prescriptions d'application du Règlement sur le service des taxis de l'Association de communes Sécurité Riviera ;
- un mandat d'étude en vue du remplacement du système ERP;
- la réorganisation opérationnelle du Corps de Police Riviera;
- l'adaptation des indemnités de service pour les permanents de l'Etat-major du SDIS et la mise en œuvre d'un nouvel horaire de travail ;
- un crédit supplémentaire au budget 2015 pour les aménagements visant à l'accueil de l'entier de l'effectif d'Ambulance Riviera à Béranges, à La Tour-de-Peilz ;
- l'engagement, au 1^{er} janvier 2016, du Commandant de la compagnie PCi du Pays-d'Enhaut;
- l'engagement de 7 aspirants pour l'Académie de Savatan (2016-2017) ;
- la nomination définitive de 17 collaborateurs de l'ASR;
- le versement une prime d'assiduité pour remercier les collaboratrices et collaborateurs qui endossent la charge de travail de collègues absents et pour renforcer la prévention de l'absentéisme. Cette prime correspond à une 13^{ème} indemnité pour celles et ceux qui bénéficient d'une indemnité supérieure à CHF 300.00 par mois et un montant de CHF 300.00 pour les collaboratrices et collaborateurs ne disposant pas d'indemnités, respectivement touchant des indemnités inférieures à CHF 300.00 par mois.

11.1.3 Composition du Conseil intercommunal (organe délibérant), au 31.12.2015

Présidence M. Christophe Ming, Vevey
Vice-président M. José Esponiza, La Tour-de-Peilz
Représentants de Veytaux M. Igor Rinaldi, Conseiller municipal
M. John Grandchamp, Conseiller communal
Suppléante Mme Huguette Emery, Conseillère communale



11.1.4 Composition de la Commission de gestion

Membre M. John Grandchamp, Conseiller communal Suppléante Mme Huguette Emery, Conseillère communale

11.1.5 Amendes d'ordre

Au total 103'603 amendes ont été infligées en 2015, dont voici le détail pour la Commune de Veytaux :

Amendes	929
Domaine privé	13
Règlement de police	7
Dépassement de vitesse	276
Stupéfiant	3
Total	1′228

11.2 Police Riviera – Corps de police

11.2.1 Fonctionnement

Police Riviera est composée de près de 50% de l'effectif de l'Association Sécurité Riviera, représentant 113.7 postes de travail. Elle englobe le Centre de Régulation de l'information (CRI), les 2 bases opérationnelles de Clarens et Vevey, la gestion des manifestations et la cellule Prévention. Les bases opérationnelles sont composées de 4 unités d'intervention (24h/24), comptant chacune entre 9 et 10 policiers. Sept répondants de proximité sont attribués chacun à des secteurs comprenant environ 10'000 habitants ; ils ont pour mission de prendre en charge des problèmes récurrents, non urgents, et de constituer un lien étroit entre les autorités, les acteurs de la vie locale (commerçants, associations), la population de leur secteur et l'Etat-major.

La cellule Prévention, composée de 5 policiers, dispense les programmes de prévention dans l'ensemble des classes de la Riviera et développe de nombreuses campagnes de prévention dans les lieux fréquentés par un large public. Cette cellule est également chargée des contrôles de vitesse.

Le CRI (24h/24), situé dans les locaux de Clarens, est administré par 8 policiers – dont 2 policières à 50% – et par 3 réceptionnistes- téléphonistes. Ce personnel gère toutes les demandes d'intervention, la régulation des appels téléphoniques au sein de l'organisation, ainsi que l'accueil du public à la réception. La réception de la base de Vevey est gérée, en journée, par 3 sous-officiers de police et des assistants de sécurité publique, ainsi que par des policiers en rotation complète, en dehors des heures de bureau.

Dès la rentrée du mois d'août 2014, une analyse du fonctionnement de Police Riviera a été initiée avec l'ensemble des cadres. Ce processus, qui a généré de nombreux entretiens de service et séances de travail, a conduit l'Etat-major à élaborer des propositions au Comité de direction, en juin 2015, afin de dynamiser la structure opérationnelle. La nouvelle organisation du Corps de police débutera formellement le 8 janvier 2016. Elle induit principalement un nouvel horaire pour les policiers en service irrégulier, qui a pour conséquence un renforcement des effectifs en journée, la prise de service de tous les policiers à la base opérationnelle de Clarens, ainsi que la désignation d'un Répondant de proximité suppléant pour le secteur de Vevey. Cette réorganisation s'opérera grâce aux locaux laissés vacants à Clarens par Ambulance Riviera, suite à sa centralisation à la caserne de Béranges à La Tour-de-Peilz. Les deux bases opérationnelles de Clarens et de Vevey seront toujours ouvertes au public 24h/24 – 365 jours.



11.3 Ambulance Riviera

11.3.1 Organisation générale

Localisation

Début mars 2015, Ambulance Riviera emménage dans sa nouvelle base de La Tour-de-Peilz, au chemin de Béranges 111. Des travaux ont préalablement été réalisés dans ces anciens locaux du SDIS Rivera, pour répondre aux besoins du service et pour accueillir ses 30 collaborateurs, amenés à travailler 24h/24 dans cette base unique. Pour procéder à ces travaux, un crédit supplémentaire a été octroyé par le Comité de direction, en date du 22 janvier. Cette nouvelle localisation et ce regroupement des forces opérationnelles sur une seule base ont été confirmés au Service de la santé publique, dans une optique de rationalisation, de pragmatisme, et dans la recherche d'une solution optimale en prévision de la construction du futur hôpital intercantonal Riviera-Chablais à Rennaz.

Equipages

Le principe d'organisation défini par le Service de la santé publique pour son dispositif cantonal en matière d'urgences préhospitalières, à savoir 3 ambulances en journée et de 2 durant la nuit sur la Riviera, s'est avéré d'autant plus simple à garantir dès l'emménagement à La Tour-de-Peilz. Le personnel ambulancier prenant et terminant son service sur un seul site, les transitions jour-nuit s'en sont trouvées améliorées. Le fait de disposer d'une ambulance de réserve sur le site y a également contribué, en permettant d'agir avec flexibilité et de parer sereinement aux inévitables imprévus opérationnels ou techniques. L'activité de terrain des équipages s'est révélée importante en 2015, avec une augmentation de 15% en comparaison avec l'année précédente. Relevons qu'à aucun moment le déménagement d'Ambulance Riviera à Béranges n'a interféré avec la mission première de soins d'urgence.

En 2015, la répartition des missions préhospitalières sur les 10 Communes de Sécurité Riviera est comparable aux dernières années. Il y a eu en 2015, 4'622 interventions, dont 28 sur la Commune de Veytaux (en 2014, 4'004 interventions, dont 21 sur la Commune et en 2013, 4'234 interventions, dont 36 sur la Commune de Veytaux).

11.4 Protection civile Riviera

11.4.1 Organisation générale

Les missions de la Protection civile sont définies à l'art. 3, let. e de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile. Les obligations des organisations sont, à ce titre, de protéger la population, assister les personnes en quête de protection, protéger les biens culturels, appuyer les organes de conduite et des autres organisations partenaires, effectuer les travaux de remise en état et des interventions en faveur de la collectivité.

Opérationnellement dépendante du Service de la sécurité civile et militaire cantonal (SSCM), Protection civile Riviera regroupe un effectif, comme mentionné plus loin, de 687 officiers/sous-officiers et soldats, ainsi qu'une réserve de 226 hommes placés sous la responsabilité du Commandant, lui-même appuyé par 6 professionnels qui assurent respectivement la charge de l'instruction, de la protection de la population, de l'entretien du matériel et du secrétariat.

L'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle Loi modifiant celle du 11 septembre 1995 d'exécution de la législature fédérale sur la protection civile a arrêté le nouveau découpage territorial pour le canton de Vaud, qui passe de 21 à 10 régions de protection civile conformes au découpage des districts. Pour l'organisation Protection civile Riviera, l'intégration du secteur Pays-d'Enhaut à partir du 1^{er} janvier 2016 a été finalisée, sur la base d'un contrat de droit administratif adopté par les Municipalités des 3 Communes du Pays-d'Enhaut et par le Comité de direction de l'ASR, puis ratifié par le Conseil d'Etat, le 9 décembre 2015.

11.4.2 Bilan de capacité

Au 31 décembre 2015, le contrôle de l'effectif totalisait 913 incorporés, répartis comme suit :

Personnel incorporé – astreints PCi

Corps	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif du personnel actif Riviera	723	727	689	657	687
Effectif du personnel FIR	(100)	(93)	(98)	(73)	(67)
Effectif du personnel FAR	(623)	(634)	(591)	(576)	(620)
Réserve	382	268	280	256	226
Total contrôle de corps Riviera	1′105*)	995	969	913	913

Les chiffres entre parenthèses ne sont pas compris dans les totaux

11.5 SDIS Riviera (Service de défense contre l'incendie et de secours)

11.5.1 Préambule

Le SDIS Riviera boucle sa deuxième année de fonctionnement au sein de l'Association Sécurité Riviera et, après une année 2014 qui a permis la mise en place progressive de la nouvelle entité sous sa nouvelle bannière, 2015 fut l'année des nombreux réglages nécessaires en regard de la dimension de l'organisation.

C'est au travers d'un certain nombre de directives et procédures internes au service que ces réglages ont pu s'effectuer, offrant ainsi aux membres du SDIS la maîtrise de son fonctionnement. Aussi bien en termes de formation, de gestion du matériel que de procédures de gestion financière, le SDIS Riviera est, à l'issue de ce deuxième exercice, posé sur de bonnes bases permettant le déploiement optimal de l'organisation.

Au chapitre des interventions, une série d'événements naturels, au printemps, toucha particulièrement les hauts du secteur du SDIS Riviera, pour lesquels les pompiers furent largement sollicités.

Du point de vue de la gestion, l'année 2015 fut celle de la consolidation dans le fonctionnement, notamment au niveau de l'Etat-major celui-ci a en effet trouvé son rythme de croisière dans l'administration globale du service et consolidé la qualité des prestations fournies par les pompiers volontaires au profit de la population.

11.5.2 Bataillon des sapeurs-pompiers

Le bataillon du SDIS Riviera est composé, au 31 décembre 2015, de 281 sapeurs-pompiers volontaires, dont 15 recrues ayant réussi le test d'entrée, début janvier. Par ailleurs, 29 jeunes sapeurs-pompiers complètent ses rangs, sans cependant être autorisés à intervenir.



Le bataillon est conduit par un Etat-major composé de 5 pompiers volontaires (chefs de site et du Détachement d'appui) et de 5 collaborateurs professionnels en charge de la gestion globale. Appuyé par 2 secrétaires à temps partiel, le service peut compter également sur 2 collaborateurs techniques, chargés notamment de l'entretien du matériel; ils assurent ainsi le backoffice du service.

Tableau des effectifs au 31.12.2015							
Casernes/Unités	Sapeurs	Sous-officiers	Officiers	Total			
Montreux	25	15	11	51			
Vevey	32	11	9	52			
Saint-Légier	13	16	8	37			
Jongny	12	10	11	33			
DAP	80	6		86			
EFBR	15			15			
Permanents		2	5	7			
Total	177	60	44	281			

C'est donc une organisation reposant presque entièrement sur des pompiers volontaires qui assure les missions au quotidien dans le domaine de la défense incendie et de la lutte contre les éléments naturels ou accidentels, entre autres.

Au début de l'année 2015 et après avoir analysé les ressources dans les différentes casernes, l'Etatmajor, constatant le faible effectif desservant la caserne de Corseaux et prenant conscience que l'ancienne organisation ne respectait pas les principes et directives de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA), décida de fermer le site comme point de premier départ, en accord avec l'ECA. Le personnel y étant rattaché eut le choix de son transfert, soit à Vevey soit à Jongny. Cette réorganisation eut comme effet corollaire que le chef de site dut quitter l'Etat-major.

11.5.3 Organisation opérationnelle

Le SDIS Riviera dispose, afin d'accomplir l'ensemble de ses missions, de 180 pompiers du premier échelon d'intervention (DPS) et de 86 pompiers d'appui en cas d'événements importants ou majeurs; ces derniers représentent également la relève pour le détachement de premier secours.

Les différentes procédures régissant l'organisation opérationnelle dépendent, en très grande partie, des directives émises par l'ECA), en charge de l'organisation de la défense incendie du canton, notamment en matière de consignes d'engagement par le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA).

En matière de compétences opérationnelles et suite à l'introduction, au 1^{er} janvier 2015, de l'ordonnance du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) sur la participation des gestionnaires d'infrastructure aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires (OFSI), les sites de Vevey et Montreux se voient attribuer de nouvelles missions cantonales, à savoir celles de spécialistes dans le domaine ferroviaire. Ces spécialistes devront suivre en 2016 une formation spécifique afin d'accomplir ces nouvelles missions

11.5.4 Sites opérationnels

La région est couverte, au chapitre opérationnel, par 4 sites de premières interventions localisés à Vevey, Montreux, St-Légier et Jongny. Les catégories fixées par l'ECA déterminent le type de moyens à disposition pour les casernes, respectivement les missions supplémentaires confiées aux différents sites.



Ainsi, si toutes les casernes ont la compétence pour les missions de base que sont la lutte contre le feu, le sauvetage et la lutte contre les éléments naturels, la caserne de Vevey se voit confier des missions complémentaires telles que la lutte contre les événements chimiques ou les hydrocarbures, mais également des missions de secours routier. S'agissant de la caserne de Montreux, celle-ci est compétente, en plus des missions de base, pour le secours routier, l'appui avec des moyens lourds en cas d'incendies importants et dispose également d'un véhicule de transmission régional engagé lors de toutes les situations importantes dans l'Est du canton.

Un certain nombre de locaux annexes, utilisés par le SDIS jusqu'alors, ont pu être rendus en fin d'année à leur propriétaire, ceci dans le cadre de l'optimisation souhaitée dans ce domaine. Ces locaux, essentiellement situés sur la Commune de Montreux, étaient le fruit de l'héritage des anciennes organisations des années 2000 et n'avaient plus lieu d'être dans la configuration organisationnelle actuelle.

En 2015, il y a eu 890 interventions, dont 13 sur la Commune de Veytaux.

12. Culture – Relations sociétés et associations locales

12.1 Pro Veytaux

Pour 2015, la nouveauté est l'utilisation de la salle de gymnastique pour les concerts puisqu'il a été reconnu que l'acoustique de la salle est de qualité. La Municipalité se réjouit de cette nouvelle activité et est prête à collaborer. Deux « Soirées Jazz » y ont été organisées en janvier et en novembre.

Les événements traditionnels ont eu lieu : la Chandeleur, le Marché aux Fleurs, la Brisolée et la Nuit de la Raisinée, le Match aux cartes, le loto du ski club, le Noël des Aînés, ainsi que la première édition de la Fête de la Bière et le départ de la $\frac{1}{2}$ étape du Tour du Pays de Vaud, étape Veytaux – Champéry.

12.2 Relations sociétés et associations locales

Fonds culturel Riviera (FCR)

Le Fonds culturel Riviera a soutenu en 2015 les institutions suivantes : Agenda Riviera – Association des Musées de la Riviera – Cinérive / La Lanterne magique – Concours Clara Haskil – Festival Images – Fondation de la Saison Culturelle Montreux, Montreux Music & Convention Centre – Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet – Théâtre de Vevey) – Live in Vevey – Montreux Art Gallery (MAG) – Montreux Choral Festival – Montreux Comedy Festival – Montreux Jazz Artists Foundation – NED – Oriental-Vevey – Rocking Chair (RKC) – Semaine internationale de piano – Septembre Musical Montreux-Vevey – Théâtre de poche de La Grenette – Théâtre Les Trois-Quarts et Théâtre Montreux-Riviera.

En 2015, 36 demandes de soutien ponctuel / aides à la création ont été adressées au Fonds culturel Riviera, dont 12 ont reçu une réponse favorable, car entrant dans les critères d'octroi.

Le rapport d'activité 2015 du FCR est joint au présent rapport (annexe No 2).

- Fondation de la Saison Culturelle

Beaucoup de remous à la tête de la Fondation de la Saison Culturelle, après le départ du précédent directeur, en octobre 2014, une annonce avait paru, puis une deuxième en juin 2015, après que le candidat désigné retire sa candidature.



Les discussions avec les principaux partenaires montreusiens (Montreux Jazz Festival, Montreux Comedy Festival, Septembre musical et la Montreux Choral Festival) ont été nécessaires afin de définir concrètement quel était le profil recherché de la personne en charge de l'administration et de la programmation de la Saison culturelle.

Une nouvelle mise au concours a été effectuée et le nouvel administrateur a été désigné en septembre 2015, pour une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2016.

Cette situation, dans une institution qui est l'un des plus grands partenaires du Fonds culturel Riviera, a interrogé quelques membres de celui-ci, mais la situation est rétablie et les spectacles proposés à la population régionale par la Saison culturelle assurent une magnifique offre.

Maison Visinand

Les activités culturelles de la Maison Visinand se sont poursuivies en 2015 avec la présentation de plusieurs expositions, dont voici ci-dessous un aperçu en image de quelques thèmes.



Exposition Christine Demière, plasticienne



Exposition Christine Demière



Exposition Monhder Kilani



Exposition Romaine Ducrey, plasticienne

D'autre part, la Maison Visinand a continué à dispenser des cours dans des domaines tant différents que variés (langue, échec, peinture, art dramatique, etc.).

Chacun peut devenir membre de la Maison Visinand. Les avantages offerts sont multiples : participer et soutenir la vie culturelle ; recevoir les invitations aux vernissages, visites d'ateliers, possibilité de louer des espaces pour un projet culturel ou encore, pour les entreprises, facilité de location de salle.

Fondation du Château de Chillon

L'année 2015 s'est achevée en beauté pour le Château de Chillon, 371'944 visiteurs ont foulé les pavés de la forteresse, un résultat qui permet ainsi au monument de réaliser sa deuxième meilleure année, jamais enregistrée. Le public asiatique en constante augmentation (+30%) a fortement contribué à ce succès.

Cela confirme combien que la nouvelle directrice, Madame Marta dos Santos, a su reprendre avec succès la direction du Château pour sa première année complète d'activité à ce poste.

Restauration du Bazar

Des travaux de restauration du Bazar ont débuté en automne 2015. Ces derniers prévoient :

- A l'extérieur, la restauration des charpentes et de la toiture avec création d'une sous-couverture et d'un paratonnerre, la réfection ponctuelle des crépis, la création d'un réseau extérieur de drainage et d'eau claire, la restauration de la façade d'entrée comprenant la reconstitution du claustra d'origine accompagné d'une fermeture vitrée dans le plan intérieur.
- A l'intérieur, le remplacement complet de l'agencement du local de vente, accompagné par une réfection complète des installations électriques, ainsi qu'une mise sous détection incendie. Les autres éléments intérieurs sont conservés, notamment la charpente formant plafond et les menuiseries de l'ancien guichet.

Plan cantonal d'affectation cantonal (PAC) « Château de Chillon et ses abords »

Suite à l'organisation du concours, en procédure ouverte, d'octobre 2012 à avril 2013 pour la réhabilitation paysagère du site du Château et la création d'un bâtiment de service, la Fondation a préparé un PAC, qui sera soumis à l'enquête publique.

En quelques mots, les objectifs majeurs recherchés par le PAC « Château de Chillon et ses abords » visent à :

- préserver les caractéristiques emblématiques de l'ensemble du site et valoriser ses qualités bâties, naturelles et paysagères;
- permettre l'amélioration de l'exploitation du site, en respectant les qualités patrimoniales du Château de Chillon (monument d'intérêt national) et de ses abords;
- réaliser les nouvelles constructions et aménagements nécessaires à l'exploitation du site;
- assurer la continuité de la promenade des rives du lac ;
- limiter l'accès et la circulation des véhicules motorisés.

Musée de Montreux

Diverses expositions (temporaires et permanentes) et animations ont été organisées, comme l'exposition historique « Fête des Narcisses, de 1897 à 1957 », PâKOMUZé, un atelier « perles en verre » pour les enfants, ainsi qu'un rallye photos.

Mais également un corso fleuri à la Fête des Narcisses en compagnie de la coccinelle, ainsi qu'un concert de harpe lors de la Nuit des Musées.



Taxe de séjour

Sous la Présidence de Monsieur L. Kaufmann, Syndic de la Tour-de-Peilz, la taxe de séjour permet chaque année de soutenir les organisateurs d'événements qui ont un lien avec Montreux-Vevey Tourisme (MVT) et les manifestations locales. Lors de chaque séance, le directeur de MVT discute avec les membres de la taxe de séjour des subventions octroyées, à condition que l'événement génère des nuitées. Les Fêtes au village sont d'office subventionnées.

Sports

Pour répondre au postulat « installations sportives d'importance régionale », la Municipalité a participé au projet de l'évaluation des besoins des Communes de la Riviera. Un rapport a été déposé au Conseil communal, dans sa séance du 7 décembre 2015.

Par ailleurs, il est à noter que le Syndicat d'initiative pour le Développement des Sports d'hiver dans la Région des Rochers-de-Naye (SID) procède chaque année au nettoyage des pistes et au damage de ces dernières pendant la saison hivernale. D'autre part, le SID participe activement au projet d'amélioration des infrastructures sur les deux Communes (Veytaux et Montreux).

13. Economie

13.1 Promove – Association pour la promotion économique de la Riviera

Une réflexion autour de la stratégie d'activité de l'association a conduit à la redéfinition des 3 principaux champs d'action de Promove :

- 1. La promotion économique exogène : en prospectant, en renseignant et en accompagnant des entreprises suisses et internationales intéressées à une implantation dans la région.
- 2. Le soutien à la réalisation de projets économiques : en tant qu'Organisme Régional de promotion économique reconnu par la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE), Promove renseigne et guide les porteurs de projets souhaitant faire appel à un subventionnement cantonal dans les dossiers relatifs au financement d'une étude, d'une mesure organisationnelle, d'une manifestation ou d'une infrastructure.
- 3. La valorisation des atouts régionaux : en jouant un rôle d'interface privé-public et en s'impliquant en tant que représentant du tissu économique dans les dossiers de politique régionale, avec pour objectif de promouvoir des conditions cadres favorables à la création de valeur.



	Inscriptions		Radiations				ETAT
	Création	Arrivée	Départ	Cessation d'activité	Faillite	Suppression	au 31.12
Individuelle	1	-	2	1			11
S.A.	1	-	-		1		8
S.A.R.L.	1			-	-	-	14
S.N.C.	-		-	-	-	1	1
Autres	1		1	-	-	-	5
Sous-Total	4	-	3	1	1	1	
Total Veytaux	4			6			39







Sur le plan interne, Monsieur Pierre Abrezol a dû renoncer à sa fonction de Président suite au développement de ses affaires à l'étranger. C'est Monsieur Stéphane Krebs, patron d'une PME à Blonay, et membre du Comité de l'association, qui a été élu pour remplacer Monsieur Pierre Abrezol dès septembre 2015.

En fin d'année, Promove a assisté au départ en retraite de sa sous-directrice emblématique, Madame Michèle Schoeni, après quinze années au sein de l'association. L'équipe opérationnelle a accueilli Madame Marion Belloteau, en tant que responsable communication et événements. Un poste de responsable de projet a été par ailleurs crée à cette occasion.





14. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le rapport de gestion 2015 de la Municipalité du 18 avril 2016 (préavis No 05/2016) ;

ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015 ;
- 2. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2015, tel que présenté.

Ainsi adopté par la Municipalité le 18 avril 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique : La Secrétaire :

C. Chevalley

B. Menétrey

Annexes

No 1 – Rapport d'activités 2015 de la CIEHL du 21 mars 2016

No 2 – Rapport d'activités 2015 du Fonds culturel Riviera de mars 2016